



**Convention pluriannuelle d'objectifs**  
**SUPERFORMA**  
SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES - SMAC  
**ANNÉES 2020-2023**

Vu le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal Officiel de l'Union Européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53,

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu la loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020,

Vu l'article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, et l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de musiques actuelles - SMAC »,

Vu le décret n° 2019-1493 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020,

Vu l'arrêté de délégation de signature n° 2020/SGAR/523 en date du 26 août 2020, de Monsieur Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, à Monsieur Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire,

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 du Premier ministre relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020,

Vu le programme n° 131 de la Mission Culture,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les orientations de politique culturelle du Département de la Sarthe,

Vu les orientations de politique culturelle de la Ville du Mans,

Vu le projet artistique et culturel 2020-2023 présenté par Monsieur Julien MARTINEAU en sa qualité de directeur artistique de Superforma,

**Entre,**

**d'une part,**

□ **l'État**, représenté par Monsieur Didier MARTIN, préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique,

□ **Le Département de la Sarthe**, représenté par Monsieur Dominique LE MÈNER, président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention par délibération de la commission permanente en date du 15 mai 2020,

□ **La Ville du Mans**, représentée par Monsieur Stéphane LE FOLL, maire ou son représentant, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 22 octobre 2020,

**et d'autre part,**

□ l'association dénommée **SUPERFORMA**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé c/o Le Silo, 27 rue François Monier, 72100 LE MANS, représentée par son président Monsieur Paul GÉLÉBART, dûment mandaté,

N° de SIRET : 809 201 346 000 16 - IDT Chorus : 1001 229 207

Code NAF (APE) : 9001 Z1

N° de licence : 1, 2 et 3 : 00008678

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

**Il est convenu ce qui suit :**

## **Préambule**

**L'État**, dans le cadre de la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine confirme sa volonté de soutenir les lieux de production et de diffusion du spectacle vivant comme les scènes de musiques actuelles (SMAC), structures labellisées porteuses d'un projet artistique et culturel d'intérêt général dans le champ des musiques actuelles.

Les scènes de musiques actuelles-SMAC ont pour principal objet de favoriser, d'accompagner, de promouvoir la création musicale défendue par des artistes professionnels aussi bien qu'amateurs. Elles favorisent le croisement et le développement des pratiques artistiques.

Elles organisent leurs projets artistiques autour des axes de la création/production/diffusion, de l'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs et de l'action culturelle. Leur projet artistique est défini en fonction de leur environnement, des bassins de vie et des moyens dont elles disposent tout en s'inscrivant dans une ambition artistique et culturelle nationale.

Les scènes de musiques actuelles-SMAC portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

**La DRAC des Pays de la Loire**, service déconcentré du ministère de la Culture en région, met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales.

A ce titre, elle veille à accompagner les structures qui mettent un projet artistique et culturel répondant aux objectifs précités. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle défend un principe d'équité territoriale afin d'assurer une présence artistique au plus près des citoyens et permettre la mise en place d'une politique d'éducation artistique et culturelle visant l'ensemble des enfants et des jeunes du territoire. Le soutien de la DRAC à SUPERFORMA participe à ces ambitions nationales et à leur déclinaison en région.

Par la présente convention le **Département de la Sarthe** souscrit à la volonté de l'association de porter la création, le pilotage et le développement d'un Projet de Coopération Artistique et Culturel de Territoire en faveur des musiques actuelles, œuvrant à l'échelle de l'agglomération mancelle, à vocation d'un rayonnement plus large (départemental, régional, national...). Fondée à partir de 4 lieux de musiques actuelles de l'agglomération en lien avec le collectif départemental des acteurs en Sarthe (Le Magnéto), l'association veillera à associer les acteurs du département à ses projets, notamment les acteurs de la transmission et de l'enseignement des musiques en portant une attention majeure aux pratiques d'amateurs.

**La Ville du Mans** réaffirme son ambition d'apporter aux Manceaux la meilleure qualité de service public à travers notamment un projet culturel ambitieux :

Celui-ci veut conquérir de nouveaux publics en investissant toutes sortes de lieux aussi bien dans le cœur de ville que dans les quartiers. Il aspire à amplifier les événements existants, en les enrichissant d'autres actions « hors les murs ». Il désire croiser les formes artistiques, faire dialoguer les différentes pratiques, y compris entre amateurs et professionnels. Il veut mettre en lumière le patrimoine tout en encourageant diverses expressions artistiques à travers des parcours dans les parcs, sur les places, les rues. Il ambitionne enfin de donner une identité à la ville, d'imprimer le plaisir d'y vivre, de renforcer son attractivité et son rayonnement. Il s'appuie sur des axes de travail forts : action culturelle, soutien à la création artistique, coopération des acteurs dans une dynamique de partenariat engagé avec ceux-ci.

Le pilotage et le développement d'un Projet de coopération artistique et culturelle de territoire en faveur des Musiques Actuelles, œuvrant sur le territoire de l'agglomération mancelle par l'association Superforma présente pour la Ville du Mans un caractère d'intérêt général. Ce projet, fondé à partir de 4 lieux Musiques Actuelles de l'agglomération mancelle - L'Oasis/Bebop ; les Saulnières, L'Alambik /MJC Ronceray et le Silo en lien avec le collectif départemental des acteurs en Sarthe (Le Magnéto), correspond aux attentes de la Municipalité.

Par ailleurs, les partenaires considérant des objectifs communs dans le cadre de leur politique culturelle souhaitent susciter particulièrement :

- l'élargissement de la participation des habitants à la vie culturelle, notamment :
  - en développant, renouvelant et diversifiant les formes de l'action culturelle et de la médiation,
  - en encourageant les actions participatives et les approches contributives dans les lieux culturels,
  - en facilitant l'entrée des citoyens dans les lieux culturels par la création de formes d'association à la vie et aux projets de l'établissement,
- le développement de l'accessibilité économique, physique et symbolique de l'offre artistique et culturelle, en particulier par une implication sur le champ de l'éducation artistique et culturelle et par des projets conçus en partenariat avec les acteurs des champs éducatif, social et socioculturel, dans un esprit d'écoute et de réciprocité,
- favoriser la parité entre les femmes et les hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.

L'État, le Département de la Sarthe et la Ville du Mans manifestent leur volonté de soutenir SUPERFORMA, scène de musiques actuelles, reconnue pour la qualité et la singularité de son projet artistique et culturel basé sur un travail d'irrigation de la vie musicale sur le territoire sarthois et sur l'agglomération du Mans et axé notamment sur la diversité musicale.

L'objet de l'association SUPERFORMA est de créer et soutenir toutes les actions artistiques et culturelles favorisant le développement, la création, la pratique, l'accompagnement, la production et la diffusion des musiques actuelles.

- Considérant que durant ces dernières années l'association « SUPERFORMA » a participé aux politiques culturelles en faveur du spectacle vivant menées par l'État, le Département de la Sarthe et la Ville du Mans,

- Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par l'association qu'elle entend réaliser, précisé à l'article 1 de la présente convention, est conforme à son objet statutaire,
- Considérant les orientations de la politique de l'État (ministère de la Culture) relatives aux scènes de musiques actuelles,
- Considérant les politiques menées par les collectivités signataires dans le domaine du spectacle vivant,
- Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par l'association et faisant partie intégrante de son projet global, participe à ces politiques.

il est convenu ce qui suit.

## **Article 1er Objet de la convention**

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des politiques mentionnées au préambule, le projet artistique et culturel qui constitue son programme d'actions participant à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général et à lui annexer :

- le projet artistique et culturel - Annexe I,
- les indicateurs d'évaluation - Annexe II,
- le budget prévisionnel pour la durée du projet artistique - Annexe III,
- la copie de la convention de la mise à disposition des locaux.

Pour la mise en œuvre de ce projet artistique et culturel, le bénéficiaire est soumis aux obligations mentionnées à l'annexe I, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Dans ce cadre, l'État, le Département de la Sarthe et la Ville du Mans contribuent financièrement à la réalisation de ce projet artistique et culturel, au titre du règlement (UE) n° 651/2014 du 17 juin 2014, visé ci-dessus.

## **Article 2 Modalités de mise en œuvre du projet artistique et culturel**

Les partenaires, partageant des orientations communes dans le cadre de leurs politiques publiques et souhaitant accompagner l'association et le développement du projet artistique et culturel, porteront une attention particulière à la mise en œuvre des objectifs suivants :

**L'État**, dans le cadre du respect du cahier des missions et des charges des scènes de musiques actuelles-SMAC et du label SMAC attribué à la structure sarthoise SUPERFORMA, sera attentif à ce que la SMAC :

- permette la recherche et l'expérimentation et participe au renouvellement des formes musicales dans le domaine des musiques amplifiées et du monde, y compris en s'ouvrant aux autres expressions artistiques,
- poursuive et amplifie son investissement dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en direction des publics éloignés et soit attentive à l'irrigation territoriale et à la formation des acteurs de l'éducation artistique et culturelle. Une attention particulière sera portée aux quartiers « Politique de la ville »,
- facilite la mobilité des artistes et des œuvres, notamment grâce à une politique d'actions de médiation et de diffusion « hors les murs », par des projets modulables et adaptables dans des lieux divers et en explorant de nouvelles relations avec les publics,
- soit force de proposition en matière d'offre de pratiques artistiques et culturelles pendant les vacances scolaires et le week-end (accessibilité),
- favorise la diversité tant au travers des œuvres produites ou présentées au public que des artistes accompagnés par la structure et des autres métiers artistiques ou techniques.

#### **Le Département de la Sarthe :**

Après de longues années de co-construction, débats et attentes, le Département de la Sarthe sera vigilant quant au développement du projet de l'association Superforma notamment pour :

- L'information ressource apportée aux acteurs des musiques actuelles sous toutes ses formes,
- La diversification des esthétiques et des formes liées au champ des dites musiques actuelles, ainsi que des dynamiques transversales avec les autres expressions artistiques pour un enrichissement mutuel,
- L'attention et le soutien porté aux acteurs (organisateur d'événements, développeurs, artistes) sur tout le territoire départemental et particulièrement rural,
- Le développement de projet d'éducation artistique et culturelle aux côtés des acteurs ruraux,
- Le développement de projet en collaboration avec les acteurs de la transmission et de l'enseignement artistique, particulièrement ceux des établissements adhérents du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et les enseignants en activités artistiques des collèges.

**La Ville du Mans** portera une attention particulière au respect de la mise en place du projet artistique et culturel tel qu'il est développé.

Elle veillera notamment à ce que les axes concernant :

- . l'accompagnement des groupes et des acteurs musiques actuelles sur le territoire soit efficient.
- . l'action culturelle en direction des différents publics soit globale.

- . le partenariat avec l'ensemble des acteurs culturels soit fort et permettre de réelles collaborations afin de proposer une offre culturelle cohérente sur le territoire.
- . la participation de la SMAC Superforma à la mise en place du contrat local d'éducation artistique sur le volet musiques actuelles.
- . la participation active de la SMAC Superforma au groupe de pilotage de la biennale du son « Le Mans Sonore » et à l'élaboration de son programme.

### **Article 3**

#### **Durée de la convention**

La présente convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de quatre ans, sous réserve de la disponibilité effective des crédits.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention, est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 11 de la présente convention et au contrôle prévu à son article 12.

### **Article 4**

#### **Conditions de détermination du coût de l'action**

**4.1.** Le coût total estimé éligible du projet artistique et culturel sur la durée de la convention est évalué à **4 341 300,60 € (quatre millions trois cent quarante et un mille trois cent euros et 60 centimes)** conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) figurant à l'annexe III et aux règles définies à l'article 4.3. ci-dessous.

**4.2.** Les coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique.

**4.3.** Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment ceux qui :

- respectent les conditions des 4. et 5. de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe III-bis,
- sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en annexe II,
- sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel,
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion,
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel,
- sont dépensés par le bénéficiaire,
- sont identifiables et contrôlables,

et le cas échéant, les coûts indirects (ou «frais de structures) déterminés en annexe III.

**4.4.** Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation de son (ses) budget(s) prévisionnel(s) par des

transferts entre natures de charges éligibles. Cette adaptation des dépenses, réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné à l'article 4.1, ne doit pas affecter la réalisation du projet artistique et culturel et ne doit pas être substantielle.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'État par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

En cas d'avance versée dans les conditions prévues à l'article 7, le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'Etat de ces modifications éventuelles et selon les termes définis à l'article 7.1.

**4.5.** Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 8.

## **Article 5**

### **Conditions de détermination de la contribution financière**

#### **5.1. L'État**

Au titre du règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, l'État contribue financièrement au projet artistique et culturel visé à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

La contribution de l'État est une aide au fonctionnement, au sens de l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Elle n'en attend aucune contrepartie directe.

**5.1.1.** Pour les activités mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, l'État contribue financièrement pour un montant prévisionnel de **375 000,00 € (trois cent soixante-quinze mille euros)** sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tel que précisé à l'article 4.1.

**5.1.2.** Pour l'année **2020**, l'État contribue financièrement dans le cadre du soutien aux lieux de production et de diffusion du spectacle vivant comme les scènes de musiques actuelles, lieux labellisés, jusqu'à un montant de **75 000,00 € (soixante-quinze mille euros)** montant de base de la subvention à 100%. Cette contribution est composée d'une première tranche ferme de **72 000,00 €** et d'une tranche optionnelle pouvant aller jusqu'à **3 000,00 €**.

L'attribution de cette seconde tranche fera l'objet d'une décision unilatérale à la présente convention sous réserve que les crédits mis en réserve au titre de la Loi de finances soient rendus disponibles au cours de l'année 2020. Cette décision unilatérale précisera le montant restant à engager en fonction des crédits rendus disponibles.

Pour rappel, **25 000,00 € (vingt-cinq mille euros)** ont été versés en 2019 à la structure pour les activités de l'année 2020.

**5.1.3.** Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, sous réserve de la disponibilité des crédits, et de la levée

totale de la réserve de précaution, les montants prévisionnels des contributions financières de l'État s'élèvent à :

- pour l'année **2021 : 100 000,00 € (cent mille euros),**
- pour l'année **2022 : 100 000,00 € (cent mille euros),**
- pour l'année **2023 : 100 000,00 € (cent mille euros).**

Pour les années 2021, 2022 et 2023, l'État notifiera chaque année le montant de la subvention par décision (en l'absence de modification du montant initialement prévu) ou par voie d'avenant (dès lors que le montant initialement prévu sera différent) et avec application du taux de gel notifié.

**5.1.4.** Les contributions financières de l'État mentionnées à l'article 4.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits en Loi de Finances,
- la reconduction des critères d'intervention du ministère de la Culture dans le cadre de sa politique nationale,
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 8 à 12 de la présente convention, sans préjudice de l'application de l'article 13,
- le contrôle par l'Etat en fin d'exercice, conformément à l'article 12, sans préjudice de l'article 4.4 et 4.5, que le montant annuel de la contribution n'excède pas le coût annuel du projet artistique et culturel.

## **5.2. Le Département de la Sarthe**

La contribution du Département de la Sarthe est une aide au fonctionnement et prendra la forme d'une subvention. La collectivité départementale n'en attend aucune contrepartie directe.

Pour l'ensemble des activités mentionnées, le Département de la Sarthe octroie une subvention annuelle de fonctionnement de 47 000 € sur la durée d'exécution de la convention, sous réserve du vote des crédits correspondants, en conformité avec la règle de l'annualité budgétaire.

- Pour l'année 2020 : 47 000 €, votée à la Commission permanente du 15 mai 2020,
- Pour l'année 2021 : 47 000 €,
- Pour l'année 2022 : 47 000 €,
- Pour l'année 2023 : 47 000 €.

## **5.3. La Ville du Mans**

La contribution de la Ville du Mans est une aide au fonctionnement et prendra la forme d'une subvention. Elle n'en attend aucune contrepartie directe.

**5.3.1** Pour l'ensemble des activités mentionnées, la Ville du Mans octroie une subvention globale de fonctionnement de 1 160 000,00 € sur la durée d'exécution de la convention (846 000,00 € au titre du projet de coopération

artistique et culturel et de 314 000,00€ pour des charges afférentes au personnel).

- **Pour l'année 2020 : 290 000,00 €,**
- **Pour l'année 2021 : 290 000,00 €,**
- **Pour l'année 2022 : 290 000,00 €,**
- **Pour l'année 2023 : 290 000,00 €.**

**5.3.2** La Ville du Mans octroie également une aide au titre de mise à disposition de personnel pour un montant de **358 800,00 €**. Ce montant sera revu chaque année suivant le calcul de la masse salariale. Si cette mise à disposition devait être modifiée, son calcul serait également réajusté.

- **Pour l'année 2020 : 89 700,00 €,**
- **Pour l'année 2021 : 89 700,00 €,**
- **Pour l'année 2022 : 89 700,00 €,**
- **Pour l'année 2023 : 89 700,00 €.**

## **Article 6**

### **Financement complémentaire au titre d'autres actions spécifiques**

Compte tenu d'autres actions spécifiques que qu'il organiserait et qui rentreraient dans les critères d'éligibilité du ministère de la Culture, du Département de la Sarthe et de la Ville du Mans, le bénéficiaire peut solliciter l'octroi de subventions spécifiques qui feraient l'objet d'une instruction complémentaire selon les modalités en vigueur et seraient versées par un autre acte juridique (arrêté, convention ou avenant).

## **Article 7**

### **Modalités de versement de la contribution financière**

#### **7.1. L'État**

**7.1.1.** Sous réserves des dispositions de l'article 5.2, et compte tenu d'un gel annoncé de 4%, l'État verse en **2020** la somme de **72 000,00 € (soixante-douze mille euros)** imputée sur les crédits déconcentrés des **programmes 131, action 01, sous-action 23** de la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire.

La contribution financière sera versée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes :

- soit une avance à la notification de la convention, si celle-ci intervient avant le 31 mars et dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution fixée à l'article 5.2. et le solde après les contrôles réalisés par l'Etat conformément à l'article 8 et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévues à l'article 4.4.,
- soit la totalité de la contribution annuelle prévue pour cette même année.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région des Pays de la Loire, préfet(préfète) de Loire-Atlantique.

Le comptable assignataire est la directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique.

**7.1.2.** A partir de la seconde année du déroulement du projet artistique et culturel et pour chacune des années d'exécution restantes de la présente convention, la contribution financière annuelle, en dehors des actions financées au titre de l'article 6, et sous réserve de l'inscription des crédits en Loi de finances, est versée selon les modalités suivantes :

- soit, sur demande du bénéficiaire, une avance est faite avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de l'Etat conformément à l'article 12, dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 5.3. pour cette même année ; le solde annuel est versé sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 5.4.,
- soit la totalité de la contribution annuelle prévue à l'article 5.3

## **7.2. Le Département de la Sarthe**

La subvention de fonctionnement sera versée chaque année en 2 fois, sur les bases suivantes :

- un acompte au premier semestre de l'année d'un montant de 37 000 €,
- le solde soit 10 000 €, sur présentation des comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes N-1.

**Pour rappel :** au titre de l'exercice budgétaire **2020** et compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, le Département de la Sarthe a versé un acompte de 45 000 € en juin 2020.

## **7.3. La Ville du Mans**

**7.3.1.** La subvention de fonctionnement sera versée chaque année en 2 fois, sur les bases suivantes :

- un acompte au premier trimestre de l'année d'un montant de 230 000,00 €,
- le solde soit 60 000,00€ sur présentation des comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes N-1.

**7.3.2.** L'aide financière concernant la mise à disposition de personnel sera versée chaque année en 3 fois :

- un acompte au premier trimestre de l'année d'un montant de 45 000,00 €,
- un second versement en septembre d'un montant de 22 000,00 €,
- le solde en décembre d'un montant de 22 700,00 € après réajustement.

**Pour rappel :** Au titre de l'exercice budgétaire **2020**, La Ville du Mans a versé les acomptes de la subvention de fonctionnement (190 000,00 €) et de l'aide prévue pour la mise à disposition de personnel (70 000,00 €) à l'association **Superforma**.

Les versements seront effectués à :

Tiers titulaire du compte : **ASSOCIATION SUPERFORMA**

Établissement bancaire : **CCM LE MANS CENTRE**

Code établissement : **15489** - Code guichet : **04811**

Numéro de compte : **00082682501** - Clé **RIB : 70**

## **Article 8 Justificatifs**

Dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice, le bénéficiaire s'engage à fournir aux partenaires publics signataires de la présente convention :

- le compte rendu financier du projet artistique et culturel, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à son article 1<sup>er</sup>. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet artistique et culturel. Ce compte rendu financier et ce compte rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le représentant de la structure bénéficiaire ou toute personne habilitée,
- le rapport annuel d'activité de la structure,
- les comptes annuels et, lorsqu'un texte législatif ou réglementaire l'impose, si le bénéficiaire reçoit des financements de la part des autorités administratives pour un montant annuel cumulé supérieur ou égal à 153 000 €, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par les articles L612-4 et D612-5 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel.
- tout autre document listé en annexes.

## **Article 9 Autres engagements**

**9.1.** Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires signataires de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

**9.2.** En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe l'Etat sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

**9.3.** Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible la mention du soutien de l'État "*avec le soutien de l'État, Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire*", du « *Département de la Sarthe* », de la « *Ville du Mans* », ainsi que leur logo dans tous les documents d'information et de communication produits dans le cadre de la convention.

**9.4.** Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de l'Union Européenne.

## **Article 10**

### **Procédures et sanctions en cas de retard ou d'inexécution**

**10.1.** En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire sans l'accord écrit des signataires, ceux-ci peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

**10.2.** Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 8 peut entraîner la suppression des aides. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression des aides.

**10.3.** Les signataires informent le bénéficiaire de ses décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

## **Article 11**

### **Évaluation**

**11.1.** Le bénéficiaire s'engage à fournir au moins six mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet artistique et culturel dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

**11.2.** Les signataires procèdent, avec le bénéficiaire, à l'évaluation des conditions de réalisation du projet artistique et culturel auquel ils ont apporté leur concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

**11.3.** L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1<sup>er</sup> et sur l'impact du projet artistique et culturel au regard de l'intérêt général.

**11.4.** La scène de musiques actuelles « SUPERFORMA » fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi annuel réunissant au minimum une fois par an la direction de la SMAC et les partenaires signataires et, sur proposition de la direction de la structure labellisée, une personnalité qualifiée dans le champ des musiques actuelles (cf cahier des missions et des charges de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif au label « Scène de musiques actuelles - SMAC

## **Article 12**

### **Contrôle des partenaires publics**

**12.1.** Les signataires contrôlent annuellement, ainsi qu'à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en

œuvre du projet artistique et culturel au titre duquel cette contribution est accordée.

Ils peuvent exiger le remboursement de la quote-part excédentaire de la contribution financière.

**12.2.** Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les institutions signataires, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 11 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression des aides.

### **Article 13**

#### **Conditions de renouvellement de la convention**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 11 et au contrôle de l'article 12.

### **Article 14**

#### **Avenant**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les institutions signataires et le bénéficiaire.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'avenant conclu précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 15**

#### **Annexes**

Les annexes I, II, III et III-bis, font partie intégrante de la présente convention, accompagnées de la copie de la convention de mise à disposition des locaux.

### **Article 16**

#### **Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par

l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## **Article 17** **Recours**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application *Télérecours citoyens* accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Nantes, le

Pour l'État :

Pour l'association SUPERFORMA :  
Le président

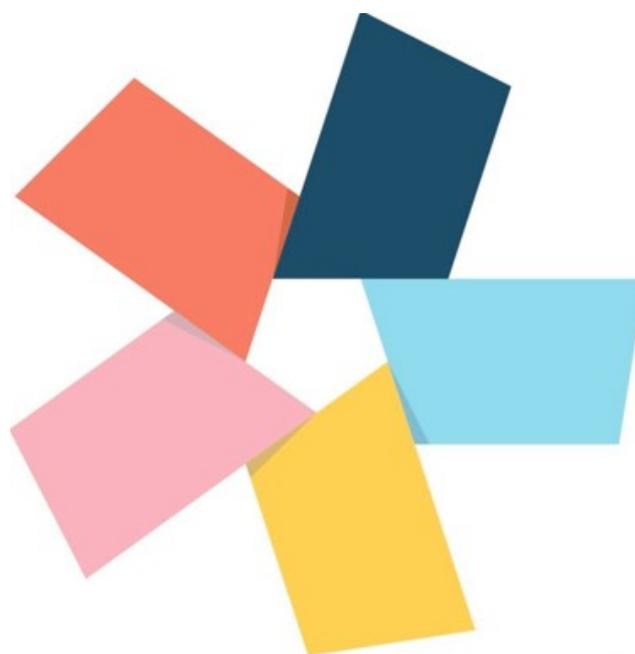
Pour le Conseil départemental de la Sarthe :  
Le président du Conseil Départemental

Pour la Ville du Mans :  
Le maire, ancien ministre

Dominique LE MÈNER

Stéphane LE FOLL

- ANNEXE I -



**SUPERFORMA**

**Projet Artistique et Culturel 2019 - 2021**

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE - *SUPERFORMA*

## Sommaire

Préambule - Historique.....	p.3
Introduction au projet artistique et culturel.....	p.5
ENJEUX ET OBJECTIFS.....	p.8
Des enjeux locaux forts.....	p.8
Un projet au service des publics et du territoire.....	p.9
Un projet à l'écoute des initiatives.....	p.10
La ligne artistique de SUPERFORMA.....	p.10
MISE EN ŒUVRE.....	p.14
Des lieux essentiels au service de SUPERFORMA.....	p.14
La diffusion de concerts.....	p.15
Accompagnement des pratiques et soutien à l'émergence.....	p.19
Sensibilisation des publics.....	p.26
L'Ecosystème de SUPERFORMA.....	P.31
FONCTIONNEMENT.....	p.34
Gouvernance.....	p.34
Ressources Humaines.....	p.36

## Préambule

Le contexte des Musiques Actuelles sur l'agglomération mancelle et le département de la Sarthe est riche en initiatives et projets développés au fil des années. Malgré une activité importante avec plusieurs lieux dédiés à des niveaux divers, il n'existe pas, à ce jour sur le territoire sarthois, de structure labellisée Scène de Musiques Actuelles par le Ministère de la Culture et de la Communication. S'appuyant sur cet héritage, le projet *SUPERFORMA* est né, défendant des valeurs de coopération, servant à valoriser l'existant tout en le transcendant, s'affranchissant des modèles existants.

*SUPERFORMA > décrit une mutation aboutissant à une amplification des capacités.*

### Quelques rappels historiques

**2002** : lancement d'une étude menée par Trempolino et commanditée par les villes du Mans et d'Allonnes avec l'aide de la DRAC Pays de la Loire, sur la structuration du secteur musiques actuelles à l'échelle de l'agglomération. Parmi les conclusions validées, l'idée de la construction d'une salle dédiée dotée d'une jauge de 1300 places et d'un club de 300 places implantée à Allonnes.

**2003** : création du centre de ressources (CRIM) au sein de l'association BeBop.

**De 2005 à 2008**, des études de faisabilité et de programmation seront conduites pour la construction d'un lieu de type SMAC sur la ZAC de la Bussonière à Allonnes (opération chiffrée à 7,5M euros), avant abandon du projet en l'absence de portage intercommunal.

**2009** : rassemblement des acteurs Musiques actuelles autour du collectif départemental Le Magnéto pour solliciter une concertation territoriale et une co-construction des politiques publiques musiques actuelles avec les acteurs du territoire.

**2010** : A partir de cette année, une concertation territoriale est engagée entre l'Etat, les collectivités territoriales, les lieux dédiés et les acteurs Musiques Actuelles représentés par l'association Le Magnéto, avec la mise en place d'un comité de pilotage, des réunions périodiques et le lancement d'un travail de diagnostic territorial.

**2013** : Lancement du SOLIMA. Cette réflexion partagée aboutit en 2014 à la préconisation de constituer un collectif autour de 5 structures (L'Oasis, L'Excelsior, Le Silo, L'Alambik et les Saulnières) en partenariat avec Le Magnéto, chargé par le comité de pilotage de travailler sur la préfiguration d'une Smac de territoire. Avec l'appui du Pôle (pôle régional Musiques Actuelles Pays de Loire), un état des lieux sur les moyens financiers et humains ainsi que sur l'activité de ces 5 lieux est réalisé.

Cet état des lieux permet de mieux cerner le potentiel d'une future Smac et un premier accompagnement (DLA) autour de la mutualisation et d'une labellisation a lieu en 2014.

**2015** : Création de l'association *SUPERFORMA*, structure associative administrée par les 5 lieux portant le projet SMAC. Le premier acte fort est le transfert du centre de ressources/infos (appelé CRIM) initialement géré par l'association BeBop vers l'association *SUPERFORMA*. Un chargé de mission infos/ressources est recruté dont les missions sont de piloter et développer les actions d'accompagnement et de soutien aux jeunes artistes.

**2016** : Le 21 mars 2016, le comité de pilotage (Etat, Région, Département, Villes d'Allonnes et Le Mans) donne son accord pour le projet *SUPERFORMA* avec une labellisation possible dès la fin de l'année après validation du projet artistique et culturel ainsi que du projet de fonctionnement de la structure durant les 3 prochaines années.

**2017** :

Le 02 Janvier : La ville du Mans opère un transfert de la subvention allouée à BeBop pour son activité à l'Oasis ainsi que du budget d'action des Saulnières à *SUPERFORMA*.

Le 27 mars : une rencontre entre les élus des Villes d'Allonnes et du Mans a lieu avec pour ordre du jour le souhait de la Ville d'Allonnes qu'il soit envisagé que le projet SMAC puisse passer à très court

terme sous la compétence de Le Mans Métropole. Le Maire du Mans également Président de Le Mans Métropole refuse d'être acculé de la sorte dans un timing aussi serré. Les élus de la Ville d'Allonnes décident donc que l'Excelsior ne sera plus dissoute et que les budgets et le personnel de cette structure ne seront pas transférés comme prévu dans la version intégrée de *SUPERFORMA*.

**Mai-juin 2017** : Embauche (via une mise à disposition par l'association Bebop) d'un directeur (Julien Martineau) et discussion entre *SUPERFORMA* et L'Excelsior concernant un nouveau cadre partenarial.

**Septembre 2017** : Embauche directe de Julien Martineau, Directeur, à temps plein ; mise en place par le Directeur de l'équipe opérationnelle par des recrutements (2 postes), le détachement de 3 salariés Ville et 1 salarié (0.40) de la MJC Ronceray Alambik. Installation dans les locaux de *SUPERFORMA*, pris en charge par la Ville.

**Janvier 2018** : Le 4<sup>e</sup> poste MAD Ville du Mans étant vacant sans affectation de personne possible, la Ville acte de retirer cette 4<sup>e</sup> MAD mais d'ajouter en subvention l'équivalent du poste pour un recrutement direct par *SUPERFORMA*.

**Octobre 2018** : Demande officielle de labellisation Scène de Musiques Actuelles

**Novembre 2018** : Arrivée de Maxime Meunier suite au départ de Marie-Anne Durand.

## Introduction au projet artistique et culturel

Devant les demandes fortes des acteurs Musiques Actuelles sarthois, avec des finances publiques en pleine mutation et un secteur économique de plus en plus concentré, il est apparu nécessaire et stratégique de rassembler les forces vives pour proposer un projet novateur, fédérateur et singulier qui soit en capacité de répondre à l'ensemble des besoins du territoire. L'association *SUPERFORMA*, au sein de laquelle siègent ses structures parties prenantes mais également le Magnéto (collectif d'acteurs Musiques Actuelles en Sarthe) a pour but de mettre en place un *PACTe [Projet Artistique et Culturel de Territoire]* commun.

Ce projet, né de la volonté d'acteurs historiques de la musique en Sarthe, est aujourd'hui après 4 années de conception, 1 année d'amorçage et 1 année d'expérimentation, largement soutenu par les collectivités locales du territoire sur lequel *SUPERFORMA* déploie son action : les Villes du Mans et d'Allonnes, Le Conseil Départemental de la Sarthe, la Région Pays de la Loire. Le projet a également été suivi par la DRAC Pays de La Loire avec qui, dès 2016, une série de conventions financières annuelles a été mise en place dans le but de préfigurer une Scène de Musiques Actuelles.

Si la rédaction de ce projet artistique et culturel s'appuie sur près de 30 ans d'histoire des musiques actuelles en Sarthe, *SUPERFORMA* a aussi pour objectif de regarder vers demain.

Encore jeune, *SUPERFORMA* a besoin d'être identifié auprès des publics. Cet air de nouveauté est également une grande opportunité : une occasion pour l'équipe d'aller défricher de nouveaux terrains et d'en amplifier d'autres.

### Sur le volet diffusion :

Si les lieux de *SUPERFORMA* sont dotés d'un matériel son et lumière de qualité, s'ils détiennent une assez bonne image auprès du public ainsi que des orientations artistiques marquées, ils manquaient d'un style unifié.

Ayant constitué une équipe et une direction unique, ayant mis en place une identité graphique commune pour l'ensemble des actions que nous mettons en œuvre, nous serons très attentifs à une constante : une exigence artistique et une diversité renforcées. De par cette volonté, un grand challenge nous attend : celui de maintenir les recettes de billetterie. Afin de ne pas perdre le public ayant ses habitudes dans chacun des lieux, nous créons des grands axes de programmations afin d'inviter les publics à circuler de lieu en lieu à travers Le Mans Métropole. Cela passe également par la création de « pass » en billetterie autour de thématiques particulières. Nous n'hésitons pas à travailler en étroite collaboration avec les associations du territoire spécialisées dans un courant artistique : la notion de « faire ensemble » fait définitivement partie de l'ADN de *SUPERFORMA*. Ces collaborations permettront également de nous aventurer vers de nouveaux territoires artistiques, jusqu'alors sous représentés dans les lieux composant *SUPERFORMA*, notamment les musiques électroniques.

Le développement de temps forts, sortes de phares éclairant l'activité de *SUPERFORMA*, renforce les axes artistiques déployés :

- L'ouverture de saison en septembre, dédiée aux musiques rock indépendantes, avec 3 soirées concert « hors les murs » ont pour objectif d'aller chercher les publics en centre ville et sur Le Mans Université.
- Le festival Connexions, se déroulant courant avril de chaque année, auparavant porté la MJC Ronceray, est développé autour des musiques et arts urbains : rap, djying, danse hiphop, musiques électroniques, mais aussi graffiti, collages, muralisme, ... s'entremêlent dans et hors les murs pendant 2 semaines et participent à transformer la ville du Mans.
- La chanson francophone ne dispose pas encore de temps fort propre, mais c'est le courant le plus diffusé dans les lieux de Superforma.

En terme de fonctionnement, le comité de programmation, composé de trois programmateurs expérimentés mais aussi d'un plus jeune, sert à la fois d'échange et de passation entre l'ancienne et la future génération. Les départs en retraite sont ainsi anticipés et une passation longue est en cours d'opération. Elle se déploiera sur les années 2019 à 2021.

- *Marquer l'identité d'une équipe et d'un projet artistique déployé sur 6 lieux*
- *Renforcer une exigence artistique et une diversité des propositions*
- *Maintenir les volumes de billetterie*
- *Développer des temps forts et de proximité dans la saison*
- *Accompagner la transition générationnelle du personnel*

### **En terme d'accompagnement des artistes et d'appui au secteur :**

Nous continuerons de déployer l'offre d'accompagnement à destination des musiciens amateurs, préprofessionnels et professionnels du territoire initiée en 2014. Il faut préciser que la question de l'accompagnement d'artistes a été le socle fondateur de SUPERFORMA.

Nous disposons, via le Silo, des studios de répétition offrant l'une des offres les plus qualitatives en France. Clément Allet, qui était en Emploi d'Avenir jusqu'à octobre 2018, verra son poste pérennisé et son bureau sera maintenu au sein de ces locaux. Ce poste est pivot puisqu'aux côtés des régisseurs de studio, il opère parfaitement le lien de musicien à musicien, mais aussi entre la scène locale et les différents ateliers proposés par Superforma.

Le dispositif Starter, axé « résidence accompagnée » principalement, avait auparavant la forme d'un tremplin. Nous avons abandonné cette formule pour proposer un réel parcours « à la carte » pour les musiciens sarthois amateurs et préprofessionnels. A l'heure de l'autoproduction et de la relation « direct-to-fan » d'un artiste, nous intégrons des aides à la promotion et des ateliers d'initiation aux techniques de promotion numérique. Nous travaillons en parallèle à la mise en réseau des groupes accompagnés avec les développeurs (Syncope, Elastique à musique, LMP, ...) et un partenariat privilégié est mis en place avec le 6PAR4 (Scène de musiques Actuelles de Laval). Cette formule, en cours d'expérimentation, sera affinée dans les 3 prochaines années.

Aussi, les 5 plateaux de l'Alambik, l'Oasis, La salle Jean Carmet, La Péniche Excelsior et des Saulnières sont de tailles et d'équipements complémentaires : cela nous permet de proposer des résidences adaptées à des groupes au point de parcours très différents. SUPERFORMA étant exploitant de la salle Oasis, nous pourrions dès 2019 accéder à des aides à la création auprès de sociétés civiles et opérateurs de l'Etat tels que le CNV, le FCM, l'ADAMI, ...

Il faudra enfin développer le dispositif « artiste associé », expérimenté en 2018 avec Thomas Belhom et réservé aux artistes professionnels. Nous n'oublierons pas de connecter l'artiste avec son territoire : un partenariat fort sera construit, notamment avec les associations TDM et Elastique à Musique, mais aussi les écoles du Schéma Départemental d'Enseignement Artistique de la Sarthe et les conservatoires du Mans et de Sablé-sur-Sarthe. En 2019, nous proposerons aux élèves des écoles de réinterpréter les morceaux de notre prochain artiste associé, Quadrupède. Plusieurs immersions et rencontres seront organisées dans l'année. Nous croyons en la transmission de pair à pair.

- *Maintenir et affiner une offre en accompagnement riche à destination des groupes amateurs et en voie de professionnalisation*
- *Développer l'aide à la création professionnelle*
- *Connecter la scène locale avec les développeurs du territoire*

### **En terme de sensibilisation des publics :**

Il nous paraît prioritaire de développer un travail d'éducation artistique auprès des écoliers, collégiens et lycéens : il s'agit d'aider les jeunes à voir la diversité des propositions existantes et développer un regard critique.

SUPERFORMA hérite d'opérations auparavant portées par les structures parties prenantes du projet et en mettra en place des nouvelles : la saison débutera avec « La Rentrée en Musique » où SUPERFORMA proposera à 3 artistes sarthois de jouer dans 7 écoles de l'agglomération du Mans. Le dispositif Décibels, auparavant porté par la MJC Ronceray, sera remanié au regard de l'offre qui peut exister pour les lycéens sur le territoire avec l'arrivée d'autres opérations de la Ville du Mans. En lien

avec la MJC Ronceray, mais aussi les partenaires (lycées Yourcenar, Touchard, Bellevue au Mans), nous allons réinventer le dispositif en mettant l'accent sur l'expérience de la pratique : il s'agira de la mise en place d'un workshop encadré par un musicien professionnel.

Une saison de spectacles à destination du jeune public sera développée, la dimension de santé et de prévention sera également traitée via le spectacle Peace And Love, mais aussi le spectacle « Ophonius » créé par des Enseignants-chercheurs en acoustique et des musiciens de Le Mans Université.

Nous souhaitons également développer un travail en lien avec les populations, plus spécifiquement envers les plus démunies sur les quartiers Ronceray-Glonnières (à proximité de l'Alambik), de l'Epine, de Bellevue-Coulaines (à proximité des Saulnières) et du Maroc (à proximité de l'Oasis) via des ateliers de pratique, souvent proposés par des musiciens sarthois, et des rencontres artistiques.

Une attention particulière sera également portée sur les personnes en situation de handicap : de la mise en place de plateformes, à l'installation de boucles magnétiques, de programmation de concerts en audio-description, l'organisation d'ateliers avec l'association « handi-accueil ».

SUPERFORMA devra se rapprocher des structures hospitalières (CHS Allonnes, Centre Hospitalier du Mans) afin de permettre des rencontres de personnes malades avec des artistes.

Enfin, nous poursuivrons le partenariat noué avec la Maison d'Arrêt des Croisettes pour la mise en place d'ateliers d'écriture, de conception musicale, l'organisation de concerts en maison d'arrêt mais aussi des visites de salle et rencontres artistiques hors la maison d'arrêt, quand cela est possible.

- ***Un axe du projet à rendre plus fort***
- ***Un travail d'éducation artistique et culturelle qui fonctionne et qui mérite d'être actualisé***
- ***Des populations identifiées et de nouveaux partenariats à nouer***

Nous envisageons ces actions dans la perspective d'un rayonnement plus large et d'une accessibilité au plus grand nombre par une proximité, un ancrage local et par le développement d'un pôle médiation avec un fort axe envers les musiciens sarthois et le public scolaire.

Nous croyons que le projet de SUPERFORMA répond aux missions d'une Scène de Musiques Actuelles, avec cette originalité d'œuvrer sur plusieurs lieux, à l'instar de la SMAC 07 ou d'autres projets à Bordeaux ou Lyon. A ce jour, aucune structure ne bénéficie de ce label en Sarthe. Nous souhaitons développer ce projet, que nous considérons structurant pour le territoire amenant ainsi une meilleure circulation des artistes et des publics, une coopération accrue avec les acteurs et les partenaires locaux, un rayonnement plus large des musiques actuelles au Mans et en Sarthe.

# Enjeux et objectifs

## Des enjeux locaux forts

### - Structurer et assurer un meilleur pilotage des actions

Les différents diagnostics ont fait apparaître une mosaïque d'initiatives aux statuts très différents (associations gestionnaires ou non d'un lieu, établissement public, salle en régie directe,...), soutenues ou non par les collectivités, qui opèrent dans tous les domaines des musiques actuelles sur le territoire. Cette situation, bien que riche de potentiel, ne permet pas la mise en œuvre d'une action structurée pour les musiques actuelles en Sarthe. *SUPERFORMA*, en assurant le portage d'un projet artistique et culturel pour les 4 principales structures Musiques actuelles de l'agglomération, permettra aux publics (spectateurs, musiciens, porteurs de projets) de bénéficier d'actions mieux coordonnées et mieux réparties géographiquement.

### - Rendre lisible l'offre de diffusion des musiques actuelles

*SUPERFORMA* a pour objectif d'organiser une meilleure lisibilité de la diffusion des musiques actuelles sur le territoire. Il s'agit de défendre les esthétiques de la musique dans toute leur diversité en s'appuyant sur la complémentarité des lieux d'une part, et d'une équipe unique d'autre part.

Il s'agit ainsi de pérenniser l'accessibilité à des équipements culturels dédiés et adaptés aux musiques actuelles et ses spécificités.

### - Valoriser un tissu local riche d'initiatives

Au regard du travail d'état des lieux effectué au cours de la concertation territoriale, nous affirmons la nécessité d'accueillir, accompagner, les initiatives artistiques dans leur pluralité (artistes locaux, organisateurs de concert sans lieu fixe mais aussi d'autres acteurs de la filière comme les développeurs d'artistes, labels, les associations sans lieu, ...) en leur proposant un panel d'outils adaptés à leurs besoins ainsi qu'une mise en relation avec nos réseaux.

### - Faire du Mans un passage incontournable

De par la multiplicité des lieux, le projet *SUPERFORMA* peut proposer aux différentes productions des accueils sur différentes jauges avec un parc matériel mutualisé permettant de répondre aux besoins de nombreuses fiches techniques. A 55 minutes de Paris, aux portes du Grand Ouest, Le Mans constitue pour beaucoup d'artistes un passage incontournable en termes de tournée et d'accueil en résidence.

### - Développer une action culturelle de territoire

Chaque lieu organise aujourd'hui son propre projet d'action culturelle souvent lié à une implantation de quartier et à des objectifs en terme de publics (Jeune public, publics empêchés,...). C'est une richesse singulière et donc une force pour *SUPERFORMA*. En effet, la coopération des acteurs va permettre de proposer et de développer une offre d'actions culturelles plus équilibrées sur le territoire et s'appuyant sur une expérience avérée concernant les différents publics concernés.

## Un projet au service des publics et du territoire

*SUPERFORMA* s'inscrit dans un processus de développement où la philosophie "sociale", "durable", et "solidaire" doit être centrale et régulièrement questionnée. Les publics, des acteurs, des utilisateurs des équipements ne doit ne sont pas considérés comme des consommateurs, mais bel et bien des acteurs dont les remarques et propositions peuvent être déterminants dans les orientations futures du

projet. Ce principe doit également tenir compte d'un équilibre sur le territoire avec un maillage renforcé permettant une meilleure lisibilité du projet et une circulation facilitée des publics.

### ► Implication et représentativité des publics

La force de *SUPERFORMA* réside dans l'activité importante qu'elle développe autour de 4 lieux et le très grand nombre de publics touchés. Au-delà des spectateurs nombreux sur l'ensemble de la programmation musicale, il existe des équipes bénévoles en appui du fonctionnement des lieux (bars, catering, communication, ...). Cette forte implication se traduit dans le projet *SUPERFORMA* par une représentativité au sein des instances de l'organisation. (exemple: collèges "usagers", "bénévoles" au sein du CA, participation à des groupes de travail sur des thématiques fil rouge, concerts hors les murs, ...).

### ► Proximité et convivialité

Il s'agit ici de proposer au public une autre façon de participer à un concert. L'offre doit pouvoir être complétée par une ambiance conviviale et une proximité avec les artistes accueillis: dédicace et échange avec l'artiste, exposition permettant de découvrir l'environnement de l'artiste (à travers son répertoire, son esthétique musicale, son pays, ...) , buvettes thématiques (bar Jeune Public, bar à vin...)

### ► Durable et Solidaire, *SUPERFORMA* s'inscrit dans une démarche de développement durable

Fort de l'expérience déjà acquise dans chacune des structures, SUPERFORMA compte entreprendre une démarche de responsabilité sociétale des organisations et s'appuie sur les piliers du développement durable : Responsabilité Environnementale, Responsabilité économique, Responsabilité sociale et Responsabilité Culturelle. Ces 4 piliers seront au coeur du quotidien de SUPERFORMA, qui s'inscrit dans la continuité du travail déjà entrepris dans chaque structure (tris, économie d'énergie, circuits courts, prévention des risques auditifs, ...).

## Un projet à l'écoute des initiatives

### - Tisser des liens vers les autres lieux de spectacle vivant du territoire

Les actions de SUPERFORMA seront mises en œuvre en complémentarité, voire en collaboration avec les initiatives et établissements existants sur le territoire: des grands équipements de la ville du Mans tels Les Quinconces-l'Espal (Scène Nationale) ou le PCC (Palais des congrès), aux lieux culturels de l'agglomération mancelle comme, l'Eolienne à Arnage, la salle Henri Salvador à Coullaines, et sur le département Athéna à La Ferté Bernard, Le Carroi à La Flèche, Les conservatoires du Mans et de Sablé sur Sarthe.

Ce partenariat sera plus développé notamment avec l'**Excelsior à Allonnes**, qui était initialement à la création du projet *SUPERFORMA*. Le projet défendu par cette structure prend pleinement sa place dans le projet artistique de *SUPERFORMA*. L'association *SUPERFORMA* coréalise donc la saison de concerts de l'Excelsior, mais nous mutualisons également un certain nombre de services et prestataires : prestataire de bar, service de billetterie, ...

### - Développer des actions transdisciplinaires

Un travail de coopération avec des structures du territoire pourra naître (programmation dans ou hors les murs) mais aussi des équipements relevant d'autres disciplines artistiques comme La Cité du Cirque, les Cinémas Le Pathé, Les Cinéastes, EVE, ... Lors d'actions de créations ou actions artistiques transdisciplinaires nommées « hybride » afin de permettre au public de repérer ces soirées facilement.

### - Travailler en partenariat avec les festivals et les organisateurs locaux de concerts

Ce travail en collaboration prendra également place avec les festivals itinérants et les acteurs sans lieu fixe du Mans, et de la Sarthe qui le désirent, comme un travail déjà amorcé avec des structures telles l'Europa Jazz, Teriaki, Festival Bebo par exemple.

### - Soutenir l'écosystème musical

Enfin, *SUPERFORMA* s'attachera à participer activement au soutien de l'écosystème musical en Sarthe et notamment des développeurs d'artistes (Producteurs, Tourneurs, Labels...) sarthois et régionaux, en créant une proximité accrue avec ces acteurs pivot de la filière musicale et de l'émergence artistique.

## La ligne artistique de *SUPERFORMA*

La ligne artistique de *SUPERFORMA* se caractérise par un positionnement intermédiaire entre l'«Underground» et le «Tout commercial», en présentant sur scène dans des conditions légales et professionnelles, des artistes émergents ou confirmés, reconnus, dont le modèle économique des spectacles ne permet pas une prise en charge par le secteur lucratif.

*SUPERFORMA* un lieu multiple, populaire et ancré dans son époque qui défend une musique exigeante et indépendante :

- Une musique exigeante puisqu'indépendamment du niveau de développement du groupe, *SUPERFORMA* revendique la promotion « d'artistes auteurs », dont le travail repose avant tout sur une originalité et une recherche esthétique ; ce qui n'empêche pas à certains d'obtenir un succès commercial important. Une attention particulière sera portée aux projets novateurs, transdisciplinaires, qu'il s'agisse d'accueillir ces projets dans le cadre de concert ou même, de participer activement à leur création.

- Une musique indépendante. La notion de musique « indé » intervient historiquement dans le courant des musiques rock principalement, en confrontation aux musiques de variété et aux 4 labels « majors » de l'industrie du disque. Si à l'époque de l'apparition du terme, c'est principalement le disque qui permettait à l'artiste de vivre, il faut également observer aujourd'hui l'industrie du live et le rachat consécutif des sociétés de production françaises par des multinationales. L'effet est le même pour le live et pour le disque : le risque d'une concentration et d'un monopole du développement des carrières d'artistes par des sociétés ayant pour objectif de faire du profit. C'est en travaillant avec le plus possible de développeurs et tourneurs indépendants que nous garantirons au mieux la diversité artistique de notre programmation.
- Un lieu multiple puisque si traditionnellement, les gens s'identifient plus facilement à un lieu physique, *SUPERFORMA* a cette singularité d'en investir 6, avec un style unifié, affirmé, une expérience impulsée par une équipe identifiée et mise en œuvre par un équipage solidaire du projet;
- Un lieu populaire car ouvert à tous, fréquenté par l'ensemble de la population. Il est le reflet des bandes-son de la vie des gens. Populaire pour sa vocation à être construit par les gens, avec les gens, pour les gens ;

\* **En terme de diffusion**, cette volonté se traduit par:

- des propositions artistiques novatrices peu médiatisées, qui resteront probablement d'audience limitée mais qui contribuent à la diversité de la création musicale (jauge de 50 à 300 personnes).
- des propositions artistiques émergentes, encore peu médiatisées, mais qui peuvent rencontrer par la suite un plus grand succès (jauges de 300 à 600 personnes).
- des propositions artistiques reconnues et déjà confirmées, dont la présence en tant que têtes d'affiches au sein de la programmation constitue un repère facilitant l'appropriation par le grand public (jauges de 600 et 1200 personnes). C'est également une vitrine qui participera à l'attractivité du territoire manœuvre.

*SUPERFORMA* est une association dont l'activité est entièrement dédiée aux musiques actuelles. A ce titre, elle a pour vocation à mettre en valeur l'ensemble du champ artistique de ces musiques tout en prenant en compte les initiatives existantes du territoire. En terme d'esthétique, nous sommes amenés à faire des choix au regard de l'activité d'acteurs historiques comme l'Europa Jazz qui est spécialisé autour des musiques improvisées. *SUPERFORMA* développe sa programmation principalement autour des musiques amplifiées (hors collaboration).

La couleur de notre programmation artistique trouve sa teinte dans une logique d'échange et de métissage entre courants musicaux. Aujourd'hui, la musique électronique est partout, elle influence la chanson qui influence le Rock ; elle est mêlée au groove du funk, du hip-hop ... Chaque esthétique est nourrie d'une autre. Nous favorisons la venue d'artistes de chacune de ces esthétiques mais aussi des projets artistiques qui croisent les codes. Les artistes trouvent aujourd'hui l'inspiration dans ces mélanges en dépassant même les différents courants musicaux pour se rapprocher des arts graphiques, numériques, de la danse, du cinéma... Nous portons une attention particulière à ces projets « hybrides » pendant la saison mais aussi dans le cadre du festival Connexions.

Le punk et le métal ne seront pas écartés, car ils représentent un courant prononcé en terme de pratique sur le territoire. Idem pour les musiques jamaïcaines, travaillées principalement avec un acteur local, « Irie ltes », qui a su lever une dynamique autour de ces esthétiques depuis près de 15 ans.

Le soutien à la créativité que nous affirmons permet également une consolidation économique des parcours professionnels. En effet le fait d'être programmé dans une salle intermédiaire et ce, dans le respect du cadre légal et conventionnel des conditions de travail, permet à certains artistes de

développer peu à peu leur carrière.

### **\* Un programme fort autour de l'accompagnement des pratiques**

*SUPERFORMA* est nouvellement arrivée sur le territoire mançais et sarthois. Cette association est née suite à une concertation pour les musiques actuelles en Sarthe dont les préconisations mettent en exergue une grande richesse des initiatives associatives et artistiques, un déficit d'offre en terme d'accompagnement de ces initiatives (artistes ou association), malgré la demande des acteurs depuis plus de 25 ans et l'incapacité des lieux existants à y répondre pleinement.

- *SUPERFORMA* mettra en œuvre un programme fort autour de l'accompagnement des artistes. L'observation, la veille du Centre information Ressource ainsi que les studios du Silo (lieu dédié aux musiciens) ont permis de révéler la richesse d'une scène musicale locale florissante. Nous avons pour objectif, via différentes actions mises en œuvre, de participer à l'accompagnement et la création en facilitant l'accès aux musiciens de la Sarthe à des projets artistiques exigeants, en provoquant des rencontres artistiques, ou même en proposant des expériences autour de pratiques innovantes. Pour cela, nous souhaitons mettre à disposition à des tarifs accessibles à tous l'ensemble des lieux et des outils de *SUPERFORMA* dans une logique de parcours du musicien :

- studios de répétition
- dispositifs d'accompagnement
- filages et résidences scéniques
- rencontres artistiques
- aide à la création
- mise en place d'un outil de valorisation des initiatives locales

Il s'agit également, dans les 3 années à venir, de parfaire notre collaboration avec les conservatoires et écoles de musique ainsi que les projets du territoire tournés vers la transmission en multipliant les croisements de nos actions respectives et en créant un sens commun.

### **\* L'organisation d'actions de médiation et de sensibilisation des publics**

*SUPERFORMA* souhaite favoriser la circulation artistique, mais aussi celle des publics. Les lieux de Musiques Actuelles sont aujourd'hui confrontés à la question du renouvellement de leur public, c'est pourquoi il est important de penser une offre culturelle qui sorte du simple ping-pong création / diffusion, en y ajoutant une part de médiation et d'actions envers différents publics.

La création de ce lien social est primordiale notamment lorsque le repli sur soi devient une réalité quotidienne de nos quartiers. Il est nécessaire d'ouvrir nos lieux à leur environnement et en faciliter l'accès à tous, de donner des clés de compréhension et de constitution d'un « bagage » culturel pour les jeunes générations.

Le croisement des publics et l'ouverture des salles à d'autres publics que ceux qui fréquentent traditionnellement les salles de concert, est l'un des objectifs forts de *SUPERFORMA*. En s'appuyant sur les axes de programmation de concerts, nous développons un socle-support afin de faire circuler les publics entre les différents lieux et avec des propositions différentes (Rencontres avec des artistes, pratique via un atelier, découverte sonore, tarifs spécifiques...).

L'ensemble des actions vise à réaliser des processus de découverte, de participation, d'accompagnement et de formation des publics. Elles permettent ainsi :

- La rencontre d'esthétiques nouvelles et variées ;
- L'initiation aux différentes techniques, aux métiers du secteur musical ;
- La pratique en amateur ;
- La fidélisation de publics par la création de projets impliquant les participants ;

- Le développement du sens critique et de l'analyse.

## 2. Mise en œuvre

### Des lieux essentiels au service de SUPERFORMA

L'équipe de SUPERFORMA développe son activité autour de 5 sites et 6 lieux :

#### ***L'OASIS (300 à 1200 places – Le Mans) - “ L'actualité fédératrice locale et nationale”***

L'association SUPERFORMA est exploitant de la salle Oasis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les artistes novateurs et/ou en démarrage de « carrière » et n'ayant pas un public constitué feront l'objet d'une jauge dite « réduite ». L'arrivée du gradin à la salle Oasis permettant désormais de proposer une configuration assis/debout agréable pour les musiciens comme pour le public à partir de 300 pers. Sauf incohérence avec le spectacle proposé, les têtes d'affiche ayant trouvé un public pourront se produire en jauge tout debout (1200 personnes maximum.) Du fait de sa jauge maximale unique sur le territoire, l'Oasis pourra accueillir des artistes nationaux ou internationaux toutes esthétiques confondues. L'obtention de la licence I (exploitant de lieu) et la configuration de la scène permettra également de développer les résidences de pré-production et création, notamment en lien avec les dites commissions du CNV.

#### ***L'ALAMBIK (90 à 230 places – Le Mans) - « Scène culturelle de proximité »***

Les artistes novateurs et/ou en démarrage de « carrière » et n'ayant pas un public constitué apprécient la qualité acoustique de la salle ainsi que le rapport Scène/public. De plus, les artistes apprécient l'accueil chaleureux, convivial et de proximité dans le lieu, notamment en cuisine, opéré par les bénévoles et qui induit un rapport au public « comme à la maison ». Il est à noter que l'Alambik est une salle pluridisciplinaire qui est par ailleurs reconnue “scène départementale jeune public” avec une programmation spectacles vivants “Ecole du spectateur”. La structure est équipée d'un studio MAO d'enregistrement de création vocale et musicale.

#### ***LES SAULNIÈRES (de 200 à 850 places – Le Mans) - “La médiation ouverte sur le monde”***

La configuration de la salle permet différentes jauges en assis ou assis debout, en privilégiant l'acoustique de la salle et la mise en lumière des concerts avec un équipement en sonorisation et lumière professionnel de qualité. Son gradin rétractable et mobile permet des configurations différentes, alliant confort et proximité entre le public et les artistes. Le sol en parquet est un “plus” permettant de proposer un espace pour les musiques à danser. En somme, la caractère aménageable de la salle des Saulnières permettra de mettre en place des soirées aux scénographies originales (scène centrale lors de soirées electro, configuration type « club » sur des soirées à thème, ...)

#### **LA PENICHE EXCELSIOR (99 places) et LA SALLE JEAN CARMET (modulable 200 à 650 places - Allonnes):**

##### **- « Au coeur de l'expérience »**

La péniche Excelsior est une salle dédiée de petite jauge (99 personnes), propice à la présentation d'artistes émergents et de premières confrontations à la scène.

La salle Jean Carmet, malgré sa nature polyvalente, offre une acoustique appréciée, une ambiance chaleureuse, et une modularité qui permet de varier tant les jauges (de 200 à 800) que les configurations (assis/debout), sur scène ou avec implantation en cœur de salle pour certaines soirées rompant le rapport traditionnel scène/public.

#### **LE SILO (Studios de répétition et de maquettage – Le Mans) - « La maison des musiciens »**

Le Silo est un complexe associatif situé au Mans dont l'activité principale est la mise à disposition de studios de répétition. Il comprend 10 salles de répétition, 9 salles louées “à l'heure”, 1 salle louée “au mois”. Les salles mesurent entre 25m<sup>2</sup> et 45m<sup>2</sup>, sont isolées et traitées acoustiquement ainsi qu'équipées de matériel lié à la pratique (sono, amplis guitare et basse, batterie). A la demande, une

centaine d'accessoires (câbles, cymbales, double pédale), enregistreurs, claviers, percussions sont disponibles.

Le lieu est également équipé de: 1 studio de maquettage composé de 2 salles de prises et d'une cabine régie, 35 boîtes de stockage pour le matériel des groupes (dont 4 dans 1 salle au mois), 2 salles plus petites à louer pour les cours, 300m<sup>2</sup> de bureaux (tout équipés et reliés au net) et de salon mis à disposition gracieusement ou loués, une cuisine équipée, des sanitaires, une salle d'accueil et de pause de 70m<sup>2</sup>, une terrasse couverte de 150 m<sup>2</sup>, un parking de 80 places... Le tout entièrement accessible aux personnes handicapées en respectant les normes ERP.

## La diffusion de concerts

### - Les axes de programmation prioritaires

La diffusion de concerts représente la partie visible du projet *SUPERFORMA*. Il s'agit de proposer une programmation garantissant la diversité des esthétiques musicales, à partir d'un travail prenant en compte l'expérience des équipes historiques tout en défendant en priorité **les nouvelles tendances musicales**.

Nous pouvons revendiquer trois axes prioritaires de programmation dans les lieux de *SUPERFORMA*. Si ces axes tiennent compte du travail effectué par les équipes historiques des lieux, ils trouvent également leur place en complémentarité des initiatives structurantes du territoire.

Nous nous appuyerons sur ces axes, développés de manière transversale entre les lieux pour créer des parcours à travers *SUPERFORMA*, susciter la circulation des publics et démontrer ainsi l'identité de *SUPERFORMA* comme portée par une équipe artistique connectée aux publics.

Ces axes sont déclinés comme suit :

#### - Musiques dites « rock indé »

« Je ne suis pas un rocker « pur et dur ». Je suis soit plus, soit moins que ça, je ne saurais pas vous dire. » David Bowie

Le spectre large du rock de Trust à La Colonie de Vacances et de Gablé à NOFX affirme qu'être populaire ne revient pas à écarter tout projet à la marge, issu du territoire dit underground. Musique « live » par excellence dignement représentée aujourd'hui mondialement, dont les leaders restent les anglo-saxons, la notion « d'indé » propre à notre ligne de conduite a été historiquement associée à ce courant musical, qui est également synonyme de contestation, dans le sens de remise en cause, et d'engagement.

**Ils sont passés en 2017** : Frustration et Moon Gogo à la Péniche Excelsior, Fishback à la salle Jean Carmet, Burning Heads et Nostromo à l'Oasis, ou encore Chapelier Fou « hors les murs »...

Le point d'orgue de cet axe du projet sera mis en valeur via « **Hello !** », **l'événement de rentrée de Superforma**. Pour l'ouverture de saison en septembre de chaque année, il s'agit d'aller à la rencontre de nouveaux publics en centre ville du Mans, à l'Université, ... en programmant des artistes issus de la culture « indé ».

#### - Musiques urbaines et électroniques

Qu'on se le dise : aujourd'hui, les jeunes ont troqué leur guitare contre un contrôleur USB ou une platine. Depuis une dizaine d'années, les ventes de platines ont dépassé celles des guitares. De nombreux projets émergent et ce courant est devenu le terrain de l'innovation musicale avec une ouverture sur les arts numériques et graphiques fortes, notamment dûe à la génération d'artistes qui porte ce courant ayant une forte volonté de « casser les codes ». L'installation historique dans un quartier prioritaire et la récente dynamique mise en place par l'Alambik MJC Ronceray autour de la culture Hip Hop viennent nourrir et amènent à développer la mise en valeur de ces esthétiques musicales : Djing, Beatbox, et bien sûr rap

avec une attention particulière portée à la qualité d'écriture des textes et des créations musicales. Nous mettrons également l'accent sur les courants électro, soul, funk ...

Ils sont passés en 2017 : Kokoko ! aux Saulnières, La Rumeur à la salle Jean Carnet, Panda Dub à l'Oasis, EZPZ, KillaSon, Sianna à l'Alambik, ...

Ce courant sera donc développé avec **un temps fort** en avril de chaque année via la mise en œuvre du **festival Connexions** : désormais considéré comme LE festival porté par Superforma, Connexions, auparavant dédié à la culture hip-hop maintient les fondamentaux en mettant en avant les ateliers artistiques mais aussi des concerts et installations/performances pendant une dizaine de jours. Plusieurs disciplines sont proposées sous forme de concerts, de médiation (ateliers d'initiation, masterclass d'écriture rap, conception musicale), mais aussi une ouverture culturelle vers les arts graphiques comme le graff et les arts urbains, ainsi que la danse, qui seront de bons prétextes pour travailler avec d'autres établissements sociaux et culturels de la Ville du Mans sur des projets hybrides. Par exemple, la coproduction d'un spectacle de danse hiphop contemporain aux **Quinconces-l'Espal (Scène Nationale)** ou un atelier Street Art dans différents collèges du Mans.

### - Chanson Francophone

S'il y a un endroit où rayonne la culture française, c'est bien dans la richesse de sa langue. La poésie, le texte, la chanson francophone sont les dignes représentants du territoire au niveau international. Depuis une quinzaine d'année, la chanson française a reconquis une large place dans les lieux de diffusion de musiques actuelles après avoir longtemps été prisonnière de la Variété, en s'appuyant sur de grands auteurs emblématiques (Dominique A, Arthur H, Camille, Katerine, Emily Loizeau, Bertrand Belin, etc). L'écriture en français habite désormais de nombreux projets artistiques, souvent aux confins du rock, du rap, de l'électro ou de styles plus expérimentaux.

Ils sont passés en 2017 : Catherine Ringer, Fantazio, Aquaserge, François Viro, Juliette Armanet, ...

Si contrairement aux autres axes de programmation, il n'est pas prévu la création d'un événement dédié à la chanson francophone (le territoire étant déjà doté d'un festival dédié à la chanson via Le Mans Cité Chanson), nous programmerons des artistes de tout point de parcours, dans tous les lieux de *SUPERFORMA*.

### - La volonté de co-construire la programmation en étroite collaboration avec le tissu d'acteurs culturels local

La dynamique d'une équipe au service d'une structure à plusieurs lieux doit permettre la redirection des porteurs de projet vers le bon lieu, en vue de la création d'un parcours de l'organisateur, prenant la forme d'une carte blanche, d'un accompagnement, d'une coréalisation ou éventuellement d'une mise à disposition.

La question du développement de la scène sarthoise est également au cœur de nos préoccupations ; les groupes locaux seront invités en première partie d'artistes reconnus ou lors de soirées dédiées dans le cadre du dispositif d'accompagnement Starter.

Cette ouverture est également recherchée par le partenariat avec des événements rayonnants :

**Jazz et blues** : avec entre autres un partenariat avec **l'Europa Jazz** et les nombreux concerts prévus chaque année dans le cadre de son festival ou de sa saison, notamment dans son lieu (ouverture courant 2019).

**Reggae**: Différents acteurs travaillent sur cette esthétique en Sarthe. Des groupes locaux dont les locomotives sont : Yellam, Sound Dynamik, Stop Town, ... et des organisateurs de concerts parmi lesquels Irie l'Es avec lequel un festival est organisé depuis 10 ans à la salle Oasis, le Spring Reggae Fest ; véritable vitrine des artistes jamaïcains en développement et de la scène reggae européenne.

**Métal/punk**: si les musiques dites "extrêmes" font partie des styles musicaux les plus joués chez les musiciens du Silo, leur diffusion dans les salles de concert n'est que peu représentée. Or, elles

représentent un public qu'il convient de fédérer aux côtés notamment des associations **Wizard asso**, **Les AGI-T**, **Syncope**.

**Musiques électroniques** : et spécifiquement house et techno avec l'association « Impact », association composée de djs actifs depuis une quinzaine d'année sur le territoire.

**#Hybride** : Nous travaillerons à la programmation de projets transdisciplinaires en partenariats avec des acteurs spécialisés sur une discipline artistique précise comme le **Pôle Régional du Cirque**, **Les Quinconces-l'Espal (Scène Nationale)**, **La Bibliothèque Départementale de la Sarthe**, ...

#### **- Les temps forts de la saison culturelle**

Notre saison culturelle sera ponctuée de temps forts portés par *SUPERFORMA* et qui devront se développer et monter en puissance au fil des saisons :

#### **Festival Connexions (Cultures et Arts Urbains)**

Le festival dédié à la culture hip-hop maintient les fondamentaux en mettant en avant les ateliers artistiques mais aussi des concerts pendant 10 jours. Plusieurs disciplines sont proposées sous formes d'initiation ou de performance avec de l'écriture rap, de la conception musicale, du graff, du street art, du breakdance.

#### **Hello! L'ouverture de saison de SUPERFORMA**

Prenant place courant septembre chaque année, "Hello!" est l'événement de rentrée de *SUPERFORMA*. Nous proposons de démarrer la saison autour d'une programmation de concerts dans différents lieux de l'agglomération, à la rencontre de nouveaux publics: Université du Maine, Centre Ville, ou structures culturelles. Sur cet événement où les concerts prendront place dans des lieux de petites jauges (entre 200 et 300 personnes), il s'agira de mettre en valeur les musiques et artistes indépendants, y compris des artistes de la scène sarthoise.

#### **Projet de temps fort Jeune public**

Chaque structure développait très ponctuellement des concerts jeune public. Le temps fort (sur des vacances scolaires ou deux week-end à suivre) permettra de fédérer et développer un projet fort et cohérent à l'échelle de l'agglomération ; il sera un rendez vous spécifique de découvertes musicales variées pour des concerts famille, avec des temps festifs, ludiques mais aussi pédagogiques via des ateliers. Un partenariat avec les Jeunesses Musicales de France avec qui nous travaillons sur la saison est à envisager.

#### **La programmation "Hors Les Murs"**

La programmation hors les murs a pour objectif d'aller à la rencontre de nouveaux publics. Elle vient rythmer la saison 4 à 5 fois par an et peut prendre place dans d'autres lieux culturels de la ville: ainsi des partenariats avec les Quinconces/Espal (Scène Nationale), le Palais des Congrès et de la Culture, la salle EVE (Université) continueront d'être développés et renforcés. D'autres lieux non dédiés au spectacle : plein air, à l'université du Maine, cafés concerts repérés, friche, galerie commerciale seront également investis.

#### **Des soirées à thème co-organisées avec les bénévoles et/ou le personnel des lieux**

Afin de ponctuer la saison, a cheval entre diffusion et dynamique associative, des soirées concert « à thème », principalement sous le signe de la fête, seront organisées par les bénévoles et/ou le personnel des lieux, de la programmation à la mise en place de happening, d'une carte de bar spécifique, ... Ces soirées pourront avoir lieu 2 à 3 fois par an afin de garder un lien fort entre les participants au projet.

#### **> Programmation d'une saison type :**

##### **40 à 50 productions de SUPERFORMA dont:**

25 à 35 soirées avec des concerts d'artistes émergents ou en marge des standards commerciaux, comprenant le plus souvent une première partie locale ou régionale.

10 à 15 soirées avec des artistes davantage médiatisés et bénéficiant d'une audience plus large, faisant office de têtes d'affiche de la programmation, produits soit dans le cadre de contrat de

cession ou de contrat de coréalisation avec des producteurs nationaux, avec en première partie des artistes émergents ;

27 à 35 co-produits ou accueillis avec des associations et projets locaux sous forme de festivals (Folkiri; So Blues, Nuit de la Salsa, Le Mans Cité Chanson, Bebop ) ou de concerts thématiques (Jazz en Saison, TDM, Big Band Universitaire, Jazz Pi, JMF) .

# Accompagnement des pratiques et soutien à l'émergence

## SUPERFORMA, prescripteur de la scène locale

En qualité de projet structurant pour le territoire, SUPERFORMA mettra tout en œuvre pour faire émerger et rayonner la scène locale mancelle et par extension sarthoise. L'accompagnement des groupes ayant une vocation à se professionnaliser sera l'affaire de tous : programmeurs, chargé d'infos-ressource ou équipes de direction. Cette aide à la scène locale passera par différents outils d'information, de médiation et résultant le plus souvent de l'implication de SUPERFORMA dans les réseaux (Exemple : aide à la diffusion via des incitations à la programmation sur les réseaux des salles (Fedelima, Chaïnon manquant, A suivre de près, Région en Scène, Le Mans Pop festival), conseil dans le montage de dossiers de financements)

## Des actions connectées aux initiatives des acteurs de la transmission

L'accompagnement vient pour nous en réponse aux demandes des musiciens ou porteur de projets, qu'ils soient amateurs, professionnels ou en voie de professionnalisation ; il ne consiste pas en une direction artistique (le répertoire reste toujours la prérogative des artistes) et doit viser l'épanouissement personnel et le développement artistique.

Le projet SUPERFORMA proposera des actions modulées en fonction du projet du groupe, de sa maturité et de ses capacités à évoluer.

Plus largement, nous proposons de travailler de manière large sur "le parcours du musicien" en Sarthe, sur plusieurs actions connexes en lien avec **les conservatoires de Sablé sur Sarthe et du Mans, les écoles de musique du schéma départemental**, ainsi que le collectif "Complices +" :

- Ateliers techniques et artistiques courts,
- Co-productions de conférences sur l'histoire de la musique



D'autres pistes de collaboration sont envisagées, en particulier pour les musiciens inscrits dans les cursus MAA :

- Favoriser les rencontres avec des artistes en résidence ou programmés par *SUPERFORMA* ;
- Faciliter l'accès aux concerts pour les musiciens des cycles 1 et 2, avec un tarif préférentiel ;
- Accueillir des concerts de restitution des élèves dans les salles gérées par *SUPERFORMA* ;
- Intégrer dans le cursus de formation la participation des élèves aux ateliers de culture musicale ou d'accompagnement administratifs organisés par *SUPERFORMA*.

## Les outils de l'accompagnement de *SUPERFORMA*

### - Une offre de répétition en lien direct avec l'accompagnement des pratiques et l'info-ressource.

L'offre de répétition en studio mais aussi sur scène de *SUPERFORMA* est le principal outil de l'accompagnement. Elle est extrêmement importante et se matérialise par une proximité du chargé d'info-ressource de *SUPERFORMA* de par son implantation au Silo. Un dialogue permanent est effectué entre le chargé d'info-ressource, les régisseurs des studios de répétition et les groupes. La présence du directeur de *SUPERFORMA* comme membre du conseil d'administration du Silo vient renforcer.

#### - Le Silo, leader de la répétition en studio

Trois des lieux de *SUPERFORMA* sont munis de studios de répétition et/ou d'enregistrement équipés : les Saulnières, l'Alambik et le Silo. Cette dernière structure, animée par trois salariés et une équipe de douze bénévoles, est entièrement dédiée à cette activité. L'équipe de *SUPERFORMA* est attachée à une offre de locaux de répétition :

- abordable financièrement ;
- pérenne ;
- adaptée aux pratiques en amateur aussi bien qu'à la pratique professionnelle de par ses horaires, la souplesse des créneaux et l'amplitude d'ouverture annuelle.
- modulable pour les groupes en voie de professionnalisation

L'association le Silo s'est constituée en juillet 2005. Une équipe de 10 personnes a décidé d'édifier des locaux de répétition pérennes pour tous les musiciens de l'agglomération mancelle et de la Sarthe. Aujourd'hui, le Silo c'est :

- **10 salles de répétitions** de 25 à 45 m<sup>2</sup> (9 salles louées à l'heure, 1 salle louée au mois)
- **30 boxes de stockage** pour le matériel des groupes (dont 4 dans la salle au mois)
- **2 salles** à louer pour les cours
- **300 m<sup>2</sup> de bureaux**

Ouvert de 10h à 1h du matin du lundi au vendredi et de 10h à 20h le week-end, tous les jours de l'année sauf Noël et le premier de l'année, le Silo propose : la répétition à l'heure, la répétition au mois, un studio de maquettage. Plus de 900 musiciens dont 1/3 hors agglomération (représentant environ 200 groupes) fréquentent régulièrement les locaux de répétition du Silo, ce qui représente 35 heures de répétition par jour en moyenne.

### - Deux lieux complémentaires

#### *LES SAULNIERES: "Un lieu complémentaire pour la répétition"*

Les Saulnières mettent à disposition deux studios de répétition. Ces deux studios de 47 et 33 m<sup>2</sup>, équipés d'une sonorisation, d'une batterie et d'amplis guitare avec un traitement acoustique, doivent permettre de compléter l'offre proposée par le Silo. L'un d'entre eux est utilisé par la classe de jazz du CRD du Mans du lundi au jeudi. Le second est utilisé par des groupes locaux. Ces studios sont occupés du lundi au vendredi de 9h à 22h30 et le samedi de 10h à 18h.

#### *L'ALAMBIK! : "Un studio complémentaire pour l'enregistrement"*

La MJC Ronceray/Alambik ! est équipée d'un studio MAO depuis septembre 2014. Il peut actuellement être loué aux horaires de la MJC (tous les jours 9h-21h hors WE ; le samedi 10h-17h). Il permet l'enregistrement de création vocale et musicale.

Les trois équipements ont des fonctions complémentaires. L'activité répétition se concentre fortement au Silo du fait de son histoire et de sa capacité à accueillir de nombreux projets avec une médiation permanente de l'équipe salariée. Les studios des Saulnières et de la MJC peuvent être utilisées de manière plus ponctuelle. La complémentarité doit porter sur l'accueil de certains groupes en voie de

professionnalisation qui ont besoin d'un volume d'heures de répétition important ou sur des esthétiques particulières (Hip Hop notamment).

### - Tarifs de la répétition

La tarification des services des trois équipements répond à plusieurs impératifs : la nécessité d'un tarif abordable pour les musiciens, mais également pour le Silo, la viabilité économique de l'équipement puisque le lieu fonctionne sans subventions publiques depuis sa création, et les tranches d'investissement importantes sont autofinancées à hauteur de 25%.

La location est de 5,50 € par heure, pour un groupe d'au moins 2 personnes. Les utilisateurs « solo » payent 3 € par heure de répétition. Forfaits : 55 € la journée (10h-01h), 30 € pour les utilisateurs solos, 70 € les 2 jours, et 30 € par jour supplémentaire. L'harmonisation tarifaire est à l'ordre du jour du travail sur l'accompagnement et le parcours des musiciens.

Enfin le Silo propose également des boîtes de stockage de matériel permettant aux groupes de répéter avec leur matériel sans le déplacer systématiquement, améliorant ainsi le confort et le niveau technique des groupes.

### - Les répétitions accompagnées

En salle ou studio, ces répétitions accompagnées ont pour objectifs l'amélioration de la pratique collective dans le respect de l'esthétique artistique, l'optimisation du temps consacré au travail de création/répétition permettant d'atteindre plus facilement et plus rapidement les objectifs qu'il s'est fixé. Dans ce cadre, SUPERFORMA a mis en place depuis 2016 trois ateliers sur demande et à la carte, dédiés à la résolution des problèmes rencontrés en répétition.

«**Règle ton ampli**» porte sur le réglage des éléments amplifiés présents dans les studios de répétition (amplis, sono, ...) et permet un premier travail du mix en répétition.

«**Règle ta batterie**» consiste en une première approche des réglages et équipements (muffles, mousses de cymbales) utiles pour résoudre les problèmes liés à la batterie dans le son du groupe.

Le troisième volet est une **initiation à l'utilisation des retours**, afin de permettre aux groupes d'utiliser cette technique en répétition et d'aborder leurs premières scènes avec le vocabulaire et les techniques de base.

Les 3 ateliers ont un objectif commun : il s'agit de proposer aux groupes, notamment les musiciens qui ne sont pas passés par des écoles de musiques ou le conservatoire, les outils nécessaires aux bonnes conditions de répétition : réglage de l'instrument, de la batterie, du niveau sonore des instruments ou de la sonorisation en situation de répétition. Par ailleurs ils permettent aux musiciens de bénéficier des conseils de professionnels afin d'éviter fatigue et traumatismes auditifs. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous les musiciens du département.

### - Le filage scénique

Ce programme permet d'accompagner le groupe sur les aspects artistiques et techniques visant à répondre aux besoins d'amélioration de la pratique collective des groupes en travaillant sur l'amélioration de la gestion sonore et la mise en espace scénique dans les mêmes conditions qu'un concert (installation, balance, réalisation du set). D'une durée relativement courte (1 à 2 jours), le groupe bénéficie le plus souvent de ce programme lorsqu'il est programmé sur l'une des scènes de SUPERFORMA (Jean Carmet, La Péniche, L'Alambik, Les Saulnières ou l'Oasis) ou lorsqu'il justifie de dates de concerts programmés dans un futur proche.

## L'Info-ressource

### - Le Centre Info SUPERFORMA : lien entre médiation et accompagnement, un lieu de ressources

Le chargé d'info-ressource de SUPERFORMA exerce son activité dans les locaux du Silo, qui met à sa disposition un espace d'accueil ouvert au public appelé « Le médiateur » dans lequel on trouve un espace dédié à la mise place de tout type de supports d'offre culturelle et particulièrement musicale ; un espace d'affichage (affiche de concerts) ; un point d'écoute et de vente des productions musicales sarthoises ; un fonds documentaire et des fiches pratiques (accessibles en numérique) ; un espace de travail avec bureau et ordinateurs connectés à internet ; un système de petites annonces dédié aux musiciens et organisateurs de concerts et divers outils pour les musiciens : machine à badge, duplicateur de cd, revue de presse départementale, ...

### - Les outils de valorisation de la scène locale

Le chargé d'info-Ressource :

- Conçoit et publie des outils d'information

- Organise, hiérarchise et synthétise les informations en concevant un fil conducteur
- Organise l'information sur les supports print et web, et dans le lieu Ressource.

Le chargé d'info-ressource coordonne la rédaction de la brochure trimestrielle de *SUPERFORMA*. Dans ce support il coordonne une section de 10 pages constituée de brèves, d'une interview d'un groupe ayant une actualité, de chroniques de disques, d'un focus sur projet, une association, un label... Tout ceci est intégré au programme d'activités et concerts de *SUPERFORMA* et distribué à 8000 exemplaires dans les lieux repérés à l'échelle départementale et régionale.

L'objectif est quadruple : il s'agit de proposer une meilleure circulation de l'information, une meilleure connaissance mutuelle des acteurs des musiques actuelles en Sarthe, la promotion des musiciens et associations de la Sarthe et enfin, la promotion des activités d'info-ressource de *SUPERFORMA*. Les musiciens et autres porteurs de projets musicaux ont intégré l'intérêt que représente ce support en terme de moyen de communication pour leurs projets et c'est un bon prétexte à une première prise de contact avec un nouveau porteur de projet.

Le site web LE-MEDIATOR.NET vient compléter l'offre papier pour plus de contenus et d'actualité « à la volée ». C'est un outil à destination des musiciens et porteurs de projets initialement porté par Le Silo, repris par Superforma début 2018 qui a été complètement refondu dans l'année 2018.

## **Médiation du Centre Info-Ressource**

Une relation individuelle aux usagers du centre info est construite via le Rendez-vous conseil et des parcours d'accompagnement personnalisés (voir page 17). Ainsi, sur demande, les musiciens du territoire peuvent demander un entretien individuel ; le chargé d'infos-ressource analyse et identifie les besoins, établit un diagnostic partagé avec le demandeur pour, soit orienter le porteur de projet vers une personne extérieure experte sur un sujet précis, soit accompagner les demandes par des réponses adaptées.

### **- Médiation Individuelle : Le rendez-vous conseil**

Gratuitement et sur demande, chaque acteur sarthois peut bénéficier de « rendez-vous conseil », qu'il soit amateur ou professionnel. Le chargé d'infos-ressource propose d'accompagner les projets de groupe, d'organisation de concert, de label, ... dans le but de permettre à ces acteurs de construire un projet à long terme. Pour aller plus loin, il peut également les re-diriger vers le fonds documentaire du centre infos-ressource, les fiches pratiques du médiateur, ou des professionnels experts dans un des secteurs du champ « Musiques Actuelles » sur le département ou en région.

### **- Médiation collective**

A partir de la veille et des rendez-vous d'info effectués, le chargé d'infos-ressource est en capacité d'identifier, voire parfois d'anticiper les besoins des acteurs. A partir de son réseau, il identifie les bons intervenants et organise un temps d'information collectif, une conférence, ...

Nous avons fait le choix de décentraliser les temps de diffusion collective de connaissance, d'une part par nécessité d'entretenir une relation partenariale avec différents équipements et acteurs de la musique en Sarthe, d'autre part par souci de visibilité, et témoignant de la mobilité du centre info-ressource de *SUPERFORMA*.

### **- Les rendez-vous d'info**

Le chargé d'info-ressource organise des rendez-vous d'info gratuits, avec un objectif de trois par an. Ces rendez-vous se tiennent dans les lieux du réseau départemental et ont pour thèmes des sujets relatifs aux Musiques Actuelles (ex : "le rôle des développeurs d'artistes dans l'émergence d'une scène locale", "la place du mécénat dans le paysage culturel" ...) en rapport avec l'actualité (événements, parutions...). Des intervenants locaux sont privilégiés.

### **- Les Conférences sur l'histoire de la musique / partenariat BDS Bibliothèques Départementales de la Sarthe) et écoles de musique du SDEA (Schéma Départemental d'Enseignement Artistique de la Sarthe)**

Dans le prolongement des conférences déjà proposées par le Centre Info-ressource sur l'histoire de la musique, un projet d'interventions dans les lieux partenaires et le réseau des bibliothèques de la

Sarthe est envisagé ; ces établissements disposent pour une trentaine d'entre eux d'un fonds musical et constituent par là même un point de contact idéal avec le public mélomane en plus des musiciens et porteurs de projets. Les bibliothèques d'Yvré L'évêque, Savigné L'évêque, Étival, Moncé-en-Belin, Connerré ou encore La Ferté Bernard ont été évoquées pour ces conférences gratuites.

### **- Ateliers « administratifs »**

Les ateliers administratifs ont pour thèmes tous les problèmes juridiques et administratifs susceptibles de se trouver sur la route des musiciens et porteurs de projet de la Sarthe

(production d'un disque, recherche de financements pour une création ou un festival, cadre légal des musiques actuelles...).

Le tarif à ces ateliers est volontairement symbolique (5 à 8€ par participant), garantissant leur accès au plus grand nombre et permettant ainsi une hausse globale des compétences administratives dans la Sarthe.

Leur rythme est trimestriel et leur localisation se définit en fonction du thème et des opportunités de partenariats.

#### **- Groupes amateurs et en voie de professionnalisation : Dispositif STARTER**

Ouvert sur le département le **dispositif STARTER** a pour objectif de repérer les groupes « émergents » en Sarthe et de proposer à deux d'entre eux un accompagnement personnalisé dans leur projet musical. Le dispositif comporte plusieurs phases de sélection sur écoute et en concert et permet aux groupes sélectionnés d'être suivi durant une année via un accompagnement personnalisé : entretiens, diagnostic du projet, accompagnement dans les démarches administratives, rencontre avec les professionnels des lieux partenaires, et de deux résidences accompagnées de 2 et 3 jours par groupe sur le thème de :

- répétitions sur scène
- accompagnement technique par des professionnels
- aide au maquettage
- aide à la promotion : sessions vidéo,

Le dispositif permet aussi aux groupes de sortir du département à travers un partenariat avec la Mayenne et le **dispositif « Les Emergences » du 6 par 4** qui se concrétise par des soirées concerts. Starter vient conforter l'offre d'accompagnement en région (**Les Inouïs, Focus Trans, 360**).

#### **- Groupes professionnels : Dispositif « artiste associé »**

Chaque année, nous proposerons à un artiste professionnel une résidence de création. Autour de cette résidence sera construite une série d'actions artistiques en lien avec cet artiste : rencontres avec des scolaires ou le public mélomane des médiathèques de la ville du Mans, ateliers de pratique et masterclass avec des écoles partenaires telles que l'Elastique à Musique ou TDM, un projet de ré-interprétation des morceaux de l'artiste associé par des musiciens élèves des écoles du schéma départemental, des soirées concerts « carte blanche » dans nos lieux, ... Le parcours se construit « à la carte » en étroite collaboration avec l'artiste sélectionné par le directeur artistique.

#### **- Groupes professionnels : Apports en co-production**

En marge du dispositif « Artiste Associé », SUPERFORMA réalisera 1 à 2 apports en co-productions par an sur des spectacles d'artistes locaux, régionaux ou nationaux lors de résidences de 4 à 12 jours. Des actions culturelles seront organisées en marge de ces résidences.

Ces apports en co-productions seront favorisés sur des spectacles hybrides, transdisciplinaires, organisés en collaboration avec des structures du territoire tels que **Le Pôle Régional du Cirque du Mans, Le théâtre de l'Éphémère, L'Europa Jazz, Les Quinconces-l'Espal (Scène Nationale)**.

# La sensibilisation des publics

## Une politique tarifaire modérée et incitative

La politique tarifaire doit à la fois contribuer au financement des activités proposées tout en répondant aux objectifs du projet artistique et culturel en termes d'accessibilité, de relation privilégiée et de circulation des publics. Elle repose sur les principes suivants :

- une différenciation tarifaire prévoyant des réductions pour les catégories de publics les moins aisées (étudiants, chômeurs, RSA ...)
- un prix moyen du billet inférieur à 15 euros ;
- un prix maximal du billet à 28 euros pour les têtes d'affiche, sauf programmation exceptionnelle ;
- une variation des tarifs favorisant les concerts découvertes ;
- une réduction en pré-vente.

Une tarification spécifique est mise en place en direction des comités d'entreprises (Ce MMA, CEZAM, COS, ...) ou des groupes auto-constitués pour favoriser les sorties collectives. Le niveau de réduction est harmonisé au sein des différents lieux depuis septembre 2017. Pour les concerts non produits directement et dont la tarification est définie par les associations locales coproductrices ou les producteurs privés en location, SUPERFORMA veillera à ce que les tarifs proposés restent proches de ces principes généraux.

### Faciliter l'accès lycéens

SUPERFORMA adhère au dispositif Pass Culture de la Région, en direction des lycéens et apprentis. Ce dispositif est destiné à rendre moins onéreux l'accès aux spectacles. Il permet des sorties individuelles mais aussi des démarches collectives d'accompagnement vers la pratique culturelle dans le cadre de la scolarité citées ci-dessus.

Nous souhaitons à terme, les inciter à élargir leur univers musical et les soutenir dans la construction de leur démarche culturelle, plus personnelle et autonome car mieux informée.

Faciliter l'accès des concerts aux étudiants : SUPERFORMA défend la mise en place d'une politique tarifaire préférentielle pour les étudiants via notamment la carte SUPERFORMA qui offre des réductions et/ou certains concerts gratuits (nombre de places limitées).

### Une offre de fidélisation des publics

SUPERFORMA a mis en oeuvre dès 2015 une carte de fidélisation offrant une réduction tarifaire "tarif abonné" dans les 5 lieux de diffusion ainsi que des avantages particuliers (invitations à des concerts, newsletter, envoi des plaquettes à domicile, sac), ayant pour objectif de nouer une relation privilégiée avec les spectateurs les plus fidèles.

Cette carte, valable un an de date à date, est vendue soit au tarif normal de 15 euros, soit au tarif réduit de 12 euros pour les étudiants et les chômeurs. Elle est offerte aux lycéens en échange d'un pass culture sport. Un tarif spécifique de 5 euros est proposé aux adhérents du Silo afin d'inciter le public des musiciens à assister à des concerts.

Ce tarif "carte SUPERFORMA" sera également proposé aux détenteurs d'une carte de fidélité des autres lieux membres de la Fédélima, et notamment de nos voisins du Chabada, de la Luciole, du 6par4 par exemple.

### Des dispositifs de gratuité ou d'ultra-réduction pour favoriser la médiation culturelle

SUPERFORMA est partenaire de différents dispositifs permettant l'accès aux spectacles aux personnes en situation de fragilité sociale et économique :

- Culture du Coeur avec un volant de places de concerts offertes ;
- Billets à 5 euros pour les établissements sociaux réservant dans le cadre de la charte régionale Culture et Solidarité ;

## Actions Culturelles et médiation

### - Aller à la rencontre de tous les publics

#### **Enfance/Famille :**

Sur le département, rares sont, encore, les propositions régulières de concert de musiques actuelles pour le jeune public, un axe important sera développé dans ce sens. Avec à moyen terme la création d'un temps fort sur plusieurs jours pour les enfants et parents (cf partie 2). L'événement proposera de la diffusion mais aussi des ateliers de pratiques pour les familles, des rencontres avec les artistes, etc. La période (vacances d'avril ?) est encore à définir en fonction des autres événements culturels de diverses disciplines axés vers ces publics (Rockissimômes, Graines d'Images Junior, Festimioches, etc.). Enfin, les ateliers d'éveil musical renforceront l'aspect pratique amateur et participatif.

**Une « rentrée en musique »** via des représentations et rencontres d'artistes locaux accompagnés sera organisée dans des écoles de la circonscription le Mans Sud, dont des écoles REP et REP+ (ou « cités éducatives ») de Le Mans Métropole, en particulier **les écoles Élémentaire Gounod, Mauboussin, Mermoz, Blériot, Calmette et l'école Maternelle de Challes.**

#### **De l'école au lycée...**

Chacune des structures qui composent SUPERFORMA travaillent avec le public scolaire. De l'enseignement primaire, au lycée, en passant par le collège, faisant des lieux des endroits repéré par les jeunes. Pour autant, le territoire n'est pas encore totalement maillé par ces actions. D'autant que pour la plus grande partie des jeunes, l'accès à la musique ne passe pas par une fréquentation des salles de spectacles, alors qu'elle nourrit leur quotidien, essentiellement par la consommation de biens produits par l'industrie musicale. L'objectif premier des actions de sensibilisation est d'aider les jeunes à découvrir la diversité de l'offre culturelle et de les aider à développer un regard critique.

L'action culturelle doit pouvoir permettre de différencier ce qui relève d'une démarche artistique d'une simple démarche commerciale. Pour ce faire, des rencontres avec les artistes, les différents corps de métier (Ingénieur son, lumière, administration) seront proposées régulièrement aux établissements ainsi que des visites pédagogiques des équipements (salle de concert, studios de répétition, régie, parc de matériel), des conférences, des masterclass. Ce dispositif d'accompagnement aura pour but de faire découvrir le fonctionnement réel du secteur d'activité mais aussi les conditions de production des musiques qui entourent leur quotidien. De plus, l'objectif étant aussi pour certaines classes de faire du lien entre le FAIRE et le VOIR par des ateliers ponctuels de pratique artistique. L'ensemble des propositions sera envisagé en complémentarité de ce que peuvent mener d'autres acteurs.

Les dispositifs tels que **Décibels, Musique au collège**, ou encore **Chroniques lycéennes** seront poursuivis et certains développés. Un lien favorisé devra s'opérer notamment avec le dispositif régional « Les jeunes ont du talent ».

La dimension prévention et santé sera aussi traité au travers du spectacle **Peace and Lobe : SUPERFORMA** relaie la mise en place en Sarthe de « Peace and lobe ». Ce spectacle pédagogique vise à sensibiliser les lycéens et collégiens aux risques auditifs au travers d'un concert pédagogique. Cette action est menée en partenariat avec le rectorat sur le temps scolaire.

#### **Les étudiants**

*Un partenariat sera organisé avec l'EVE et le service culturel de l'université du Mans dans le cadre de l'organisation du temps fort de l'Université pour la rentrée, ainsi que l'ouverture de Saison de Superforma. Un partenariat renforcé sera mis en place avec la licence pro « GDSM » : Gestion et Développement des Structures de Musiques Actuelles, où le personnel de Superforma interviendra dans l'année et le directeur sera partie prenante du jury des VAE. Un tarif spécifique aux activités de SUPERFORMA pour les étudiants sera également mis en place.*

#### **Les populations**

Chacune des structures travaille déjà en lien avec des publics dit « empêchés ou éloignés » de la culture.

Là encore, c'est la force de SUPERFORMA qui va envisager la mise en place de plusieurs actions selon la typologie des publics, et en lien renforcé ou développé avec ce qui s'opère déjà par les membres de SUPERFORMA ou d'autres acteurs locaux. La musique est un vecteur de socialisation et

d'intégration indéniable ; elle joue un rôle important dans le développement de chacun. Il apparaît donc évident de mener des actions en direction de ces publics.

De nouveaux partenariats devront se lier avec des associations telles qu'Emmaüs, le Secours Populaire. Le partenariat avec *Culture du cœur* devra se renforcer et ne pas se limiter à un accompagnement tarifaire mais aussi sur des actions culturelles spécifiques co-construites ; notamment auprès de :

#### **Jeunes et Familles des quartiers :**

Pour de nombreux habitants des quartiers des territoires du Contrat Ville de l'agglomération mancelle, les pratiques culturelles (la sortie au concert, la pratique d'une activité artistique musicale) ne vont pas de soi et ce, pas seulement pour des raisons économiques mais aussi par absence d'habitude culturelle. De ce fait, il sera important de poursuivre les partenariats avec les centres sociaux de l'agglomération, notamment, afin de permettre les rencontres avec les artistes, la préparation d'un concert (balance, régie) et la participation aux concerts.

Quatre des structures proposent en leur sein des espaces d'exposition qui peuvent être au-delà de la simple exposition d'œuvres, un espace de médiation sur des thématiques.

Un travail spécifique sera réalisé sur les quartiers de Le Mans Métropole:

- o **Quartier Ronceray-Glonnières** via des ateliers de pratique et des rencontres artistiques autour des cultures urbaines dans le cadre du **festival Connexions**,
- o **Quartier de l'Epine** (en lien avec le service DEVAC de la ville du Mans dans le cadre du CLEAC) via l'organisation de concerts et concerts Jeune Public sous chapiteau dans le cadre du festival Connexions, incluant une rencontre avec les artistes programmés et la restitution d'ateliers organisés dans le quartier Ronceray-Glonnières,
- o **Quartier de Bellevue-Coulaines** autour de l'éveil musical en milieu scolaire, en étroite collaboration **avec le conservatoire du Mans, sur le thème des pratiques orchestrales.**
- o **Le quartier du Maroc** qui n'est pas un quartier prioritaire, mais un quartier en zone d'éducation prioritaire : un travail de proximité avec la salle Oasis autour de rencontres artistiques et visites pédagogiques du lieu autour du thème du développement durable sera effectué.

#### **Maison d'arrêt Les Croisettes :**

En poursuivant le lien avec le SPIP, des concerts pourront être organisés à l'intérieur de la maison d'arrêt mais aussi des ateliers autour de pratiques musicales ou simple rencontre/échange avec un artiste. Ponctuellement, des sorties exceptionnelles au concert pourront être organisées pour les détenus, avec de ce fait un accueil spécifique.

#### **Milieux Hospitaliers :**

*SUPERFORMA* devra se rapprocher des structures hospitalières (CHS Allonnes, Centre Hospitalier du Mans et d'autres structures départementales) notamment via leur médiateur culturel afin de permettre des rencontres d'artistes auprès du public hospitalisé, et parfois (quand l'esthétique le permet) des versions allégées/acoustiques auprès des patients en service (Concert au chevet « Divertimento »).

#### **Publics en situation de handicap :**

Il est important de prendre en compte la pluralité des types de handicaps (physique, visuel, auditif et cérébral). Actuellement, l'ensemble des lieux qui composent *SUPERFORMA* sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite et accueillent effectivement des personnes en fauteuil notamment ; mais il reste un gros travail d'accompagnement à développer pour d'autres types de handicap : telles que les personnes non voyantes ou sourdes/malentendantes.

De ce fait, dans un premier temps, pour ces publics des actions de médiation devront être développées (programme en braille, concert en audio-description, la communication des programmes en LSF, présence d'interprète LSF (langue des signes française), système de

réservation par SMS, Borne sensitive aux concerts, etc.).

A moyen terme, *SUPERFORMA* proposera des ateliers spécifiques qui permettront la découverte de la pratique musicale tant pour les personnes sourdes/malentendantes que malvoyantes.

Enfin, *SUPERFORMA* poursuivra le travail actuel de partenariat avec l'ensemble des structures médico-sociales telles que les IME, ESAT, Foyer de vie, etc., afin de permettre un accueil privilégié de ces usagers et d'encourager aussi la découverte des pratiques musicales. Les liens avec l'association ACTES, l'ADAPEI devront se renforcer.

## - Prévention et réduction des risques

### **Bouchons en mousse, opération Pianissimo**

*SUPERFORMA* développe une offre de sensibilisation aux risques liés à la gestion sonore via le réseau Agi-Son.

- l'opération bouchons en mousse permet une première sensibilisation des musiciens en studio et des publics lors des soirées concert

- l'opération « Pianissimo » désormais portée par en Région par Le Pôle avec le soutien de l'ARS, permet l'accès aux acteurs musiques actuelles Sarthe de s'équiper en bouchons moulés professionnels. Pianissimo permet l'accès à des protections auditives à prix ultra réduit, à raison de 50 paires par an. Le principe est fixé sur une démarche volontaire des bénéficiaires du projet participant financièrement à l'achat de leur protection à hauteur de 50€. Le reste de la somme est pris en charge par le collectif, soit 100€ par paire.

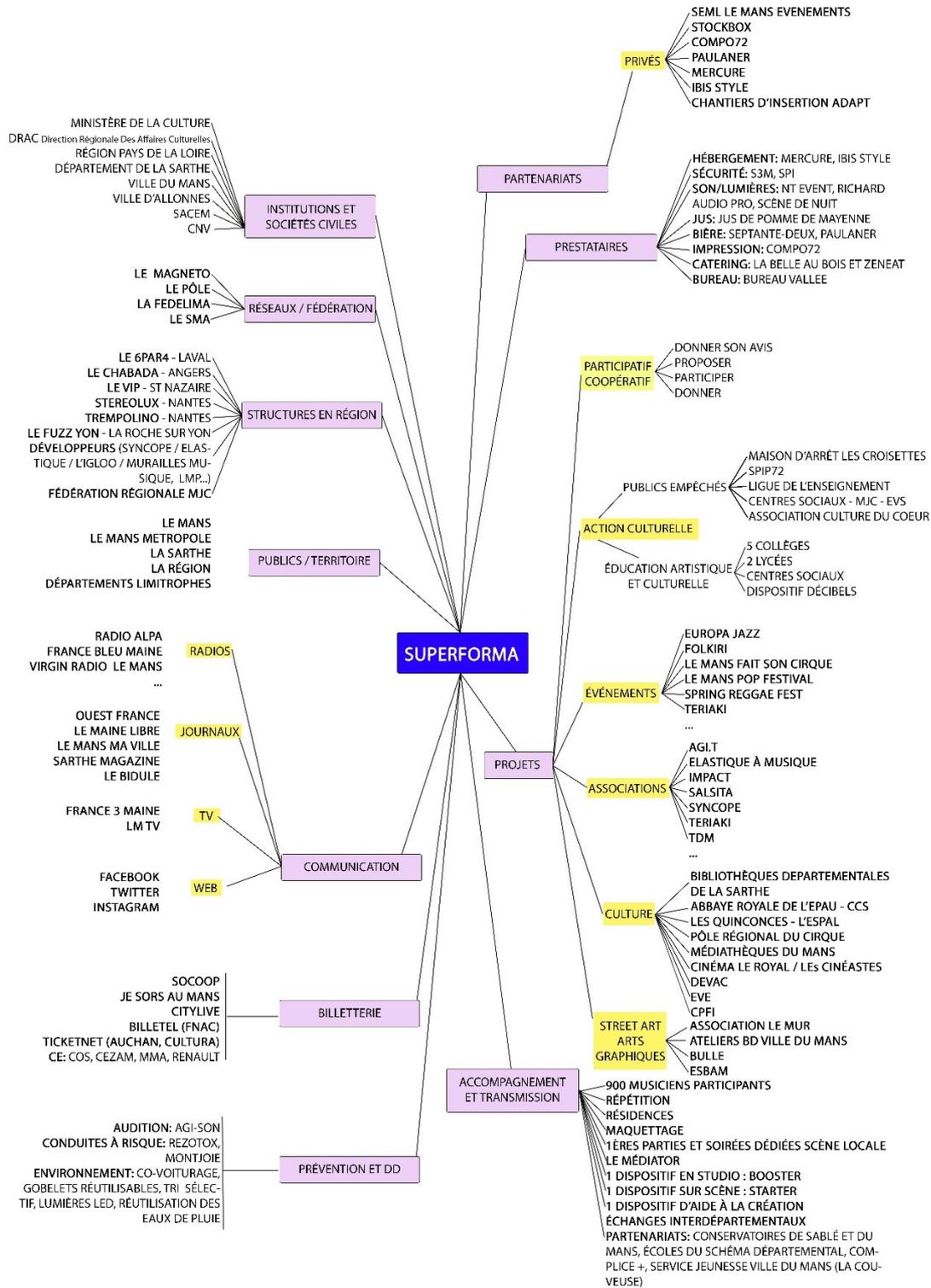
Ces actions sont renouvelées tous les ans et par concertation avec les acteurs des autres territoires ligériens (centre infos, mutualités, associations de prévention...), celle-ci tend à se diffuser et s'harmoniser sur l'ensemble de la région. En parallèle à ce genre d'action, le collectif participe également à différents groupes de travail dans le but de réaliser des supports de prévention en direction des acteurs musiques actuelles (musiciens, techniciens, diffuseurs...) à l'échelle de la région.

### **Réseau Agi-Son**

Le centre infos-ressource est le relai départemental de l'association Agi-Son, dont Le Pôle est adhérent et relai régional : il s'agit de mobiliser le secteur du spectacle vivant pour répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et plus globalement à la gestion sonore dans les musiques amplifiées dans un premier temps et, plus généralement, du spectacle vivant.

Il est donc amené à intervenir dans les domaines de l'éducation au sonore et de l'outillage des acteurs du spectacle vivant.

# Un projet inscrit dans un écosystème de territoire et de filière



## - Une dimension partenariale forte avec les équipements culturels de la ville du Mans et du département

La ville du Mans et le département de la Sarthe sont riches d'initiatives structurantes depuis de nombreuses années. *SUPERFORMA* souhaite s'inscrire dans une dynamique de réseau en faveur du spectacle vivant, et, pour ce faire, doit être force de propositions vis à vis de ces structures. C'est un chantier qui doit évoluer dans la durée, les équipes étant relativement nombreuses mais peu de liens entre elles étant créés à ce jour sur le territoire.

L'axe de collaboration majeur proposé à des équipes comme celles des **Quinconces-l'Espal (Scène Nationale), du Pôle régional du Cirque du Mans, du théâtre de l'Éphémère (Scène conventionnée d'Intérêt National)**, travaillant sur des champs artistiques complémentaires aux musiques actuelles sera la favorisation de la création pluri-disciplinaire, les musiques novatrices.

- o **Aux Quinconces-l'Espal (Scène Nationale)** : la création et/ou la diffusion de spectacles entre danse hiphop et musique dans le cadre du festival Connexions.
- o **Avec le Pôle régional du Cirque du Mans et le Théâtre de L'Éphémère (Scène Conventionnée d'Intérêt National)**, la co-production de spectacles hybrides, comme cela sera le cas dès 2019 avec la co-production d'un spectacle autour de la musique, du cirque et de la lecture (Cirque Pardi, basé en Région Pays de La Loire). Des actions culturelles communes pourront être mises en place dans ce cadre.

**L'Europa Jazz**, qui œuvre principalement sur les musiques Jazz et Blues, sera gestionnaire d'un lieu de petite jauge fin 2019. En plus de :

- o La co-production d'une soirée dédiée à la Salsa dans le cadre du festival Europa Jazz
- o La co-production d'un festival de Blues aux Saulnières (4 jours)

Qui sont des actions historiques, il est envisagé dans le futur:

- o D'une part de décentraliser une partie du festival de Blues dans le lieu de l'Europa Jazz
- o D'autre part de travailler sur des esthétiques « crossover » entre les 2 équipes, certainement autour de l'electro-jazz via la mise en place d'une « nuit de l'electro jazz »

Nous travaillerons également sur le volet transmission avec **le conservatoire du Mans, de Sablé-sur-Sarthe, les écoles du schéma départemental d'Enseignement Artistique du Département** autour de la création de l'artiste associé de Superforma, ainsi qu'en lien avec les dispositifs de la **politique de la ville** (cité éducative). Cette collaboration sera également l'occasion de nouer un partenariat avec **l'ITEMM et le CPFI**.

Enfin, il est envisagé de travailler avec des lieux conventionnés du département (**à Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, La Ferté Bernard, Montval-sur-Loir, Mamers**) et de l'agglomération (**Arnage, Coulaines**) sur une semaine annuelle « **Superforma en tournée** » afin d'aller chercher les publics du département et participer à favoriser la circulation des publics sur le territoire.

## - Inscription dans les réseaux & syndicats

La structuration d'un secteur d'activité comme celui des musiques actuelles passe par une mise en réseau des acteurs du secteur. Une mise en réseau permettant de prendre du recul sur nos pratiques, d'aborder des thèmes transversaux, et ayant une dimension recherche & développement. *SUPERFORMA* s'inscrit pleinement dans ces dynamiques de réseaux.

### ***Au niveau local : le Magnéto***

Collectif des acteurs sarthois oeuvrant dans les Musiques Actuelles, le Magnéto est l'interface politique en Sarthe afin de concerter la place des Musiques Actuelles sur le département.

### ***Au niveau régional : le Pôle de coopération pour les musiques actuelles***

Le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire est un réseau de compétence régional. Co-missionné par l'**Etat** et la **Région des Pays de la Loire**, il œuvre à la structuration et au développement de la filière Musiques Actuelles.

### ***Au niveau national: FEDELIMA, SMA***

SUPERFORMA est adhérent au syndicat des Musiques Actuelles et en cours d'adhésion à la FEDELIMA. Ancré dans différents réseaux d'acteurs, nous y participons au travers de différentes instances. Le souhait est de s'inscrire dans la continuité.

## **- L'inscription dans un SOLIMA**

SUPERFORMA souhaite rester investi comme acteur à part entière dans le SOLIMA, aux côtés d'autres représentants d'acteurs notamment Le Magnéto afin de permettre au territoire sarthois une meilleure structuration et un meilleur aménagement territorial. Au travers de sa mission ressource, des nombreux partenaires dans la diffusion, sur des dimensions d'enseignement artistiques ou de soutien aux structures locales de production et de développement d'artistes, SUPERFORMA jouera pleinement son rôle de moteur au sein de cette concertation territoriale.

## **- Un outil de structuration pour la filière**

Pour nourrir le tissu local d'acteurs des musiques actuelles et favoriser l'émergence de nouvelles structures dans le secteur, SUPERFORMA met à disposition des espaces de travail reliés à Internet (gratuitement pour les espaces en libre accès ou à prix modique) au Silo. Actuellement un collectif de musiciens, un éditeur, un producteur de spectacles d'humour, un producteur de concerts blues, un administrateur et une société de location de backline occupent ces bureaux ; ce fonctionnement assure de fréquents contacts entre structures mais aussi avec les musiciens afin de créer une émulation et une interaction « filière ».

A noter que d'autres outils d'appui aux acteurs sont en cours d'élaboration, notamment concernant la billetterie de concerts.

# Fonctionnement

## Gouvernance

### - Un projet qui repose sur la coopération et la collaboration de ses membres

Le projet de SUPERFORMA s'inscrit dans la lignée des projets de coopération entre différents acteurs des musiques actuelles sur un même territoire. On a assisté depuis moins d'une dizaine d'année à un mouvement de rapprochement de ces structures sous l'effet d'une raréfaction des moyens publics, et d'une forme de « plafond de verre » atteint par ces structures dédiées à une culture dont la reconnaissance par « l'institution » (l'Etat mais aussi les pouvoirs publics, les corps intermédiaires et la société tout entière<sup>1</sup>) est encore très récente et en partie inachevée. Aussi, principalement mus par la difficulté à accéder à des moyens financiers adaptés à leurs besoins et à leurs capacités de développement, beaucoup de structures existantes ou de porteurs de nouveaux projets ont cherché à se positionner collectivement en adoptant diverses formes de collaboration.

Au-delà de cette nécessité de se regrouper pour des raisons pécuniaires, les acteurs des musiques actuelles ont aussi manifesté un réel intérêt à renforcer la vocation sociale et territoriale de leurs actions, et sous l'impulsion de têtes de réseaux très actives dans ce domaine (Fedelima notamment), ils ont encouragé l'Etat et les collectivités locales à accompagner des dynamiques de coopération entre les acteurs (dont les Solima sont une des formes les plus abouties), avec pour conséquence une attention particulière à une utilisation performante des moyens publics, et pour prérequis une appétence pour la « coopération » dans un esprit social et solidaire en lieu et place d'une compétition empruntée aux modèles économiques libéraux.

Ainsi, en Ardèche, à Belfort et Montbéliard, dans les métropoles lyonnaise ou bordelaise, en Dordogne ou encore à Montluçon, les acteurs ont inventé de nouveaux modes d'organisation et de gouvernance pour permettre à leurs projets de se développer et de s'étendre, et parfois de simplement survivre. Dans d'autres cas, les tentatives n'ont pu aboutir ou n'ont donné que de simples partenariats plus ou moins ponctuels. Et de nombreux projets sont encore en réflexion sur le territoire national (Côte d'Opale, Sud Bretagne, Rennes...).

Le projet de SMAC mancelle a dans un premier temps étudié la piste de la coopération en réseau avant d'opter pour un projet collaboratif structuré, d'où la création de SUPERFORMA, nouvelle entité qui devient le réceptacle d'une partie des activités de ses membres et qui « centralise » ainsi une partie des moyens.

Cette démarche démontre une intention des acteurs d'aller plus loin dans le niveau de coopération, et de s'appuyer sur une structuration plus forte en déléguant à SUPERFORMA la gestion des principales activités.

Elle se traduit par des conventions de partenariat (variable suivant la structure, voir annexe 6) une présence d'un représentant de chaque structure fondatrice dans le conseil d'administration de SUPERFORMA. Egalement, le Conseil d'Administration de chaque structure laisse place à un représentant de SUPERFORMA.

<sup>1</sup> On peut appuyer cette affirmation sur le fait que les citoyens, dans l'ensemble, n'ont pas conscience qu'un concert de musiques actuelles puisse être déficitaire et nécessiter des subventions sans lesquelles il ne pourrait exister. Pourtant, ces mêmes personnes n'ont aucun mal à concevoir qu'un conservatoire de musique, un opéra ou un musée ne peut pas fonctionner sans subvention.



Cette démarche a également impliqué le recrutement d'un directeur, Julien Martineau, qui assure le pilotage des activités de l'association et porte le projet artistique et culturel. Il a également la responsabilité de transposer ces projets en un programme annuel d'activités et le dimensionne au regard des moyens qu'il peut mobiliser. Assisté de son équipe, il gère et anime le projet dans toutes ses dimensions : programmation, partenariats, relations institutionnelles, évaluation et bilan. Il dirige l'équipe salariée et assure personnellement le suivi opérationnel des salariés placés sous sa responsabilité.

### - Le mode de gestion et la forme juridique

Le mode de gestion désigne la manière dont un organisme public (collectivités locales notamment) souhaite administrer une activité de service public. Le droit français permet différentes manières de gérer en direct un tel service, ou de le déléguer. C'est ainsi que la Régie personnalisée ou l'Établissement Public de Coopération Culturelle permet à une ou plusieurs collectivités d'assurer la gestion d'un service public culturel tout en accordant une certaine autonomie de gestion. Mais ce mode de gestion suppose que la ou les collectivités soient à l'origine du projet et qu'elles assument seules les risques de sa gestion. On voit bien ici que cette forme de gestion n'est pas adaptée à la situation puisque l'initiative du projet n'est pas le fait de collectivités.

En effet, la création du groupement est l'initiative de 4 structures de nature différente. La nouvelle structure créée par ces 4 partenaires ne peut ainsi pas relever du droit public.

Au regard de la mixité des statuts des partenaires du groupement, il apparaît possible de retenir 3 formes juridiques compatibles avec cette mixité : Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Groupement d'Intérêt Public ou Association Loi 1901.

## - Forme juridique retenue

### **Le choix : une association loi de 1901**

Comme souvent, l'association permet d'organiser le fonctionnement d'un tel groupement. Soit l'association se définit comme un groupement auxquels les fondateurs ont transféré une partie de leurs actifs, et on considère qu'elle devient une association « fermée », soit elle se veut une nouvelle entité, voulue par l'ensemble des parties prenantes, et plus ouverte. Le statut associatif est d'une grande souplesse et peut permettre de configurer la gouvernance en fonction des souhaits des fondateurs. C'est ici l'option d'association ouverte qui a été retenue.

Pour aller plus loin dans la composition actuelle de l'association, nous vous invitons à consulter les annexes 1 et 2.

## RESSOURCES HUMAINES

Fin 2018, l'équipe est composée de 10 personnes pour 8,5 ETP (voir organigramme « équipe » en annexe 4). Chaque salarié de l'équipe de l'association *SUPERFORMA* travaille en étroite collaboration avec les membres des lieux dont les postes ne sont pas financés par *SUPERFORMA*. Ainsi, ce sont en tout 24 personnes qui interviennent à un degré plus ou moins conséquent sur les activités Musiques Actuelles des six lieux, représentant l'équivalent de 17 ETP.

Le rapprochement des structures et la convergence de l'ensemble des activités au sein de *SUPERFORMA* a été une opportunité de constituer une équipe de permanents permettant de mettre en œuvre ce projet.

### ► Une équipe et un équipage au service d'un projet

Début 2016, l'audit de Carole Le Rendu (Audencia) remettait en cause le scénario coopératif d'un projet à plusieurs structures pour aller vers une structuration dite « intégrée », impliquant une équipe dédiée constituée à partir d'embauches en reprise ou en mise à disposition de salariés issus des équipes, avec des recrutements extérieurs pour les fonctions le nécessitant. C'est dans ce sens que *SUPERFORMA* est allé.

Cette intégration complète concerne l'ensemble des activités musiques actuelles de l'Oasis et des Saulnières. Des conventions de coopérations ont été finalisées avec Le Silo (sur le volet répétition) et l'Alambik – MJC Ronceray (sur les volet concerts et actions culturelles), leurs salariés collaboreront de façon étroite avec les salariés de l'association *SUPERFORMA*. Une convention de coproduction de concerts a été signée en septembre 2018 avec l'Excelsior, elle désigne l'ensemble de la saison de musiques actuelles à Allonnes, soit 20 dates à la Péniche Excelsior et 8 à la salle Jean Carmet.

Nous distinguons ainsi :

**L'équipe (schéma en annexe 4) :** les personnes physiques ayant signé un contrat de travail ou de mise à disposition avec l'association ; ou celles qui exercent une activité non salariée (prestataires) pour l'association *SUPERFORMA* à titre individuel et de façon régulière. Chaque personne de l'équipe est placée sous l'autorité du directeur. L'équipe est composée de 10 permanents pour 8,5 ETP.

**L'équipage (schéma en annexe 5) :** les personnes physiques ayant signé un contrat de travail ou de mise à disposition avec une des structures gestionnaires des lieux de *Superforma*. Chaque personne est placée sous l'autorité de sa propre direction, et a pour mission de coopérer avec les autres référents des lieux sous la coordination d'un membre de l'équipe. L'équipage est composé de 14 personnes dont le temps de travail au service de *SUPERFORMA* est à ce jour évalué à 8,5 ETP. Il faut prendre en compte que l'Alambik, Les Saulnières et la salle Jean Carmet sont des lieux pluridisciplinaires sur lesquels *SUPERFORMA* a priorité dans les réservations de planning. Ces lieux comportent médiathèque, programmation de théâtre, humour, ... Malgré tout, la participation de l'équipage est aujourd'hui indispensable à la bonne conduite des actions pour permettre une continuité de service hors temps de concert ou d'accueil en résidence, notamment sur les volets technique et accueil public.

### **Composition de l'équipe et de l'équipage**

#### **L'équipe**

L'équipe (annexe 4) est composée de 10 personnes pour 8,5 ETP. Elle est chargée, sous la direction de Julien Martineau, de mettre en œuvre le projet artistique et culturel en étroite coopération avec les membres de l'équipage (annexe 5). A ce titre, un travail collectif est effectué entre l'équipe et

l'équipage. Les membres de l'équipe (annexe 4) coordonnent les secteurs dont ils ont la charge ; ils sont référents vis-à-vis de la direction de la bonne mise en œuvre des actions.

Concernant la **direction**, la gestion collégiale a cédé la place à une direction incarnée par Julien Martineau depuis le 2 septembre 2017 avec pour missions prioritaires :

- le portage du projet artistique et culturel;
- le pilotage RH et la structuration d'une équipe issue de cultures professionnelles différentes ;
- la gestion budgétaire et la recherche de financements.

En terme d'**administration**, un poste dédié apparaissait clairement nécessaire pour mettre en place les outils de gestion. Il a été pourvu le 1<sup>er</sup> août 2017 par Jean-Baptiste Gautier. (1ETP)

**La programmation** est assurée par Bruno Le Roy et Dominique Quétel (0,5 ETP)

**La production** est assurée par Frédéric Blouin depuis le 18 août 2019 (1 ETP).

**La régie des concerts** est assurée par Jérôme Bernard, fonctionnaire de la ville du Mans mis à disposition à l'association Superforma depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**La communication** est assurée par Charlène Parrassin depuis le 16 août 2017.

**Les actions culturelles** sont mises en oeuvre par Eve-Anne Lesage depuis le 24 septembre 2019.

**L'accompagnement des pratiques est assuré** par Nicolas Bongrand depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**La vie associative et la gestion des bars** sont assurés par Guillaume Marchand, fonctionnaire de la ville du Mans mis à disposition à l'association Superforma depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Mise en œuvre des projets avec l'équipage (le personnel des lieux partenaires).**

**La programmation artistique** est coordonnée de manière transitoire (2016/2020) par un binôme : Bruno Le Roy (équipe) et Dominique Quétel (équipe). Ils réunissent une commission également composée de Maxime Meunier (équipage, Excelsior). Chaque proposition de programmation est validée par Julien Martineau.

L'ambition de SUPERFORMA est de développer un pôle autour de l'**accompagnement des pratiques**, qui regrouperait la **répétition** (déléguée au Silo), l'**info-ressource** et l'**accompagnement**, afin de mettre en lumière la scène locale et de répondre aux demandes des musiciens, qu'ils soient amateurs, en voie de professionnalisation ou professionnels.

Cette volonté a donné lieu au transfert du poste de chargé d'info-ressource de Bebop à SUPERFORMA (poste occupé aujourd'hui par Nicolas Bongrand) qui a été la première étape de la constitution d'une équipe dédiée à l'accompagnement. Actuellement, le chargé d'info-ressource/accompagnement (**équipe**) travaille en collaboration avec le personnel du Silo, afin d'améliorer la circulation d'informations entre les musiciens et la structure ; à terme, l'objectif est de créer les conditions d'une vraie émulation sur la répétition, l'accompagnement des pratiques, l'aide à la création et l'info-ressource avec deux salariés (équipe) travaillant au contact des musiciens sur ces sujets en collaboration avec les salariés du Silo (**équipage**).

Depuis le 24 septembre 2019, Eve-Anne Lesage a rejoint l'équipe comme Responsable des actions Culturelles. Elle a notamment pour mission de travailler en étroite collaboration avec Nicolas Bongrand (équipe), afin de favoriser la participation et la circulation des artistes locaux sur le territoire. Elle est également en lien avec les personnels des lieux afin de mieux connecter le projet d'actions culturelles de Superforma à la réalité des territoires d'action des différents lieux.

## - Communication / billetterie

La **communication** a fait l'objet d'un travail des chargés de communication des structures pour passer de 4 stratégies de communication à l'ébauche d'un plan communication commun comprenant une brochure unique présentant l'ensemble des activités (agenda de concerts, actualités de la scène locale et des acteurs de la Sarthe, présentation de l'action culturelle et de l'accompagnement); des relations presse coordonnées ; un lancement de saison en commun. Aujourd'hui, cette fonction est gérée par Charlène Parrassin (**équipe**), avec le soutien sur les concerts à Allonnes de Marie-Laure De Sars (équipage, Excelsior) et aux Saulnières de Marie-Astrid Coutant (équipage, Les Saulnières) avec en chantiers prioritaires :

- la mise en place de la communication web et du community management ;
- l'intensification de la communication portant sur l'accompagnement des pratiques et l'action culturelle ;
- la poursuite du travail vers une meilleure lisibilité de l'offre de concerts.

L'organigramme comprend également deux autres postes dans l'équipe (cf annexe 4) en charge de la **production des spectacles**, de la **billetterie** et de l'**accueil des publics**.

Hors concerts, l'accueil public des différents sites (sauf l'Oasis et la Péniche qui ne disposent pas d'accueil permanent in situ) est effectué par des membres de l'équipage. En effet la salle Jean Carmet, Les Saulnières, l'Alambik sont des salles spécialisées musiques actuelles dans leur activité, mais aussi pluridisciplinaires. Le personnel en charge de cet accueil n'est donc pas pris en charge directement par Superforma.

Le poste lié à la production, qui devait initialement être un agent mis à disposition par la Ville du Mans, sera finalement un recrutement en direct par *SUPERFORMA* suite à une hausse de la subvention de la Ville à cet effet. La personne a été recrutée le 26 mars 2018.

Afin de permettre la **préparation et le suivi technique** des accueils des artistes en concerts, en résidence et filage, a été mis en place un groupe de travail des régisseurs généraux des 5 salles de concerts (Salle Oasis (équipe, intermittents du spectacle), les Saulnières (équipe), Salle Jean Carmet (équipage), La Péniche Excelsior (équipage) et l'Alambik (équipage)) qui constitue un appui à la direction technique (aujourd'hui assumée par Julien Martineau) de *SUPERFORMA*. Celle-ci est renforcée suivant les lieux par des techniciens son et lumière liés aux sites.

– ANNEXE II –

**Modalités de l'évaluation et indicateurs qualitatifs et quantitatifs  
pour la SMAC Superforma**

**1 - ACTIVITÉS ARTISTIQUES**

**A - Programmation et diffusion**

	<b>N-1</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre d'ensembles musicaux accueillis	183	180	180	180	180
<i>Dont ensembles musicaux régionaux</i>	52	50	50	50	
Nombre de concerts	96	95	95	95	95
<i>Dont hors les murs</i>	14	15	15	15	15
<i>Dont temps forts</i>	3	3	4	3	4
<i>Dont concerts famille/jeune public</i>	8	6	6	6	6
Nombre total de spectateurs	30406	30000	30000	30000	30000
<i>Dont Le Mans Sonore</i>	1664	0	2000	0	3000

**Indicateurs programmation**

**Nos intentions sur le volet diffusion :**

Ayant constitué une équipe et une direction unique pour l'ensemble des actions que nous mettons en œuvre, nous serons très attentifs à une constante : une exigence artistique et une diversité renforcées. De cette volonté, un grand challenge nous attend : celui de maintenir les recettes de billetterie. Afin de ne pas perdre le public ayant ses habitudes dans chacun des lieux, nous créons des grands axes de programmations afin d'inviter les publics à circuler de lieux en lieux à travers Le Mans Métropole. Cela passe également par la création de « pass » en billetterie autour de thématiques particulières. Nous n'hésitons pas à travailler en étroite collaboration avec les associations du territoire spécialisées dans un courant artistique : la notion de « faire ensemble » fait définitivement partie de l'ADN de SUPERFORMA. Ces collaborations permettront également de nous aventurer vers de nouveaux territoires artistiques, jusqu'alors sous-représentés dans les lieux composant SUPERFORMA, notamment les musiques électroniques, sans oublier les expérimentations sonores dans le cadre de l'événement Le Mans Sonore.

Le développement de temps forts, sortes de phares éclairant l'activité de SUPERFORMA, renforce les axes artistiques déployés :

- La création de « Indé\*Rama », temps fort dédié au rock indépendant sur 1 semaine début mars 2020 ;
- Le festival Connexions, se déroulant courant avril chaque année, auparavant porté la MJC Ronceray, est développé autour des musiques et arts urbains : rap, djying, danse hiphop, musiques électroniques, mais aussi graffiti, collages, muralisme, ... s'entremêlent dans et hors-les-murs pendant 2 semaines et participent à transformer la ville du Mans ;
- La participation active à l'événement Le Mans Sonore (biennale du son)
- Partenariats : la co-production de 2 soirées « hybrides » avec la Scène Nationale « Les Quinconces – L'Espal » à partir de fin 2020/2021, continuité des partenariats avec Le Pôle régional du Cirque du Mans ainsi que la Scène Conventionnée de Sablé S/ Sarthe, « L'Entracte ».

En terme de fonctionnement, le comité de programmation, composé de trois programmeurs expérimentés, sert à la fois d'échange et de passation entre l'ancienne et la future génération. Les départs en retraite sont ainsi anticipés et une passation longue est en cours d'opération. Elle se déploiera sur les années 2019 à 2022.

- **Marquer l'identité d'une équipe et d'un projet artistique déployé sur 6 lieux**
- **Renforcer une exigence artistique et une diversité des propositions**
- **Maintenir les volumes de billetterie**
- **Développer des temps forts et de proximité dans la saison**
- **Accompagner la transition générationnelle du personnel**

**- Mise en valeur des musiques actuelles sous ses diverses expressions**

- Indépendantes (en marge de l'industrie musicale)
- Émergentes (découvertes, jeunes artistes, scène locale)
- Hybrides (propositions croisées avec d'autres disciplines artistiques)
- Exigeantes (esthétiques musicales peu diffusées : musiques traditionnelles, métal, punk, techno)

**- Un soutien accru à la scène locale et régionale**

- Amateur (jeune scène locale en proposant des soirées dédiées ainsi que des premières parties en complément d'une journée d'accompagnement pour préparer à la scène)
- En voie de professionnalisation (artistes locaux ou régionaux étant dans une démarche de professionnalisation, si possible en coopération avec un développeur régional)
- Soutenir les initiatives associatives en mettant à disposition les lieux de Superforma ou en coproduisant des concerts avec ces acteurs.

**Indicateurs :**

- Nombre de concerts au total
- Nombre de concerts et/ou soirées programmées par Superforma (y compris l'Excelsior)
- Nombre d'artistes accueillis
- Nombre d'artistes programmés par Superforma (y compris l'Excelsior)
- Nombre de groupes amateurs accueillis
- Provenance géographique des artistes (étranger, France (hors région), région (hors-département), département)
- Répartition des esthétiques ou styles musicaux
- Partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire (co-production ou mises à disposition)
- Nombre de spectateurs
- Taux de remplissage

**Objectifs quantitatifs**

- 50 concerts produits ou co-produits avec des acteurs locaux
- Accueillir – de 20% d'artistes signés sur l'une des 5 majors de l'industrie du disque
- Accueillir 25 % d'artistes régionaux minimum
- Atteindre les 70% de taux de remplissage
- Accueillir 4 à 5 festivals par an

**B – Soutien aux œuvres et aux artistes**

	N-1	2020	2021	2022	2023
Nombre de résidences d'artistes	3	3	4	4	4
<i>Dont équipes artistiques régionales</i>	3	2	3	3	3
Nombre total de jours de résidences	54	70	70	80	80

	N-1	2020	2021	2022	2023
Nombre de groupes en voie de professionnalisation accueillis	5	10	10	10	10
Nombre de groupes amateurs accueillis	16	15	20	20	20
Budget global co-production + production	24 592,73	25 000	25 000	35 000	35 000
<i>Dont numéraire</i>	13 500	15 000	15 000	15 000	20 000
Nombre de journées artistes au travail	165	170	170	190	190
<i>Dont artistes de la région</i>	54	60	70	80	80
Nombre de co-productions	4	4	5	6	6
Apport budgétaire minimum par co-production	3 480	8 000	8 000	8 000	8 000
<i>Dont apport en industrie</i>	980	5 500	5 500	5 500	5 500
Nombre de productions mutualisées (accord inter-régionaux)	0	0	0	2	2
Nombre de rendez-vous conseils	40	60	70	80	80
Nombre d'ateliers destinés aux artistes	1	5	9	9	9
Nombre de formations destinées aux professionnels de l'accompagnement de la création et de la diffusion	0	1	0	1	0
Nombre de volontaires en service civique		1	1	2	2

## **Indicateurs qualitatifs soutien aux œuvres et aux artistes**

### **Nos intentions en terme d'accompagnement des artistes et d'appui au secteur :**

Nous continuerons de déployer l'offre d'accompagnement à destination des musiciens amateurs, préprofessionnels et professionnels du territoire de La Sarthe initiée en 2014. Il faut préciser que la question de l'accompagnement d'artistes a été le socle fondateur de SUPERFORMA.

Nous disposons, via le Silo, des studios de répétition offrant l'une des offres les plus qualitatives en France. Le poste de chargé d'accompagnement et de la ressource porté par Superforma est pivot puisqu'aux côtés des régisseurs de studio, Il opère parfaitement le lien de musicien à musicien, mais aussi entre la scène locale et les différents axes du projet de Superforma.

Le dispositif Starter, axé « résidence accompagnée » principalement, avait auparavant la forme d'un tremplin. Nous avons abandonné cette formule pour proposer un réel parcours « à la carte » pour les musiciens sarthois amateurs et préprofessionnels. A l'heure de l'autoproduction et de la relation « direct-to-fan » d'un artiste, nous intégrons des aides à la promotion et des ateliers d'initiation aux techniques de promotion numérique. Nous travaillons en parallèle à la mise en réseau des groupes accompagnés avec les développeurs (Syncope, Elastique à musique, LMP, ...) et un partenariat privilégié est mis en place avec le 6PAR4 (Scène de musiques Actuelles de Laval). Cette formule, en cours d'expérimentation, sera affinée dans les prochaines années.

Aussi, les 5 plateaux de l'Alambik, de l'Oasis, de la salle Jean Carmet, de la Péniche Excelsior et des Saulnières sont de tailles et d'équipements complémentaires : cela nous permet de proposer des résidences adaptées à des groupes au point de parcours très différents. SUPERFORMA étant exploitant de la salle Oasis, nous pourrons dès 2020 accéder à des aides à la création auprès de sociétés civiles et opérateurs de l'Etat tels que le CNM, le FCM, l'ADAMI, ...

Il faudra enfin développer le dispositif « artiste associé », expérimenté en 2018 avec Thomas Belhom, confirmé avec le duo Quadrupède et le groupe Bad Fat. Ce dispositif est réservé aux artistes professionnels. Nous n'oublions pas de connecter l'artiste avec son territoire : un partenariat fort sera construit, notamment avec les associations TDM et Élastique à Musique, mais aussi les écoles du Schéma Départemental d'Enseignement Artistique de la Sarthe et les Conservatoires du Mans et de Sablé-sur-Sarthe. En 2021, nous proposerons aux

élèves des écoles de réinterpréter les morceaux de notre prochain artiste associé, Bad Fat. Plusieurs immersions et rencontres seront organisées dans l'année. Nous croyons en la transmission de pair à pair.

- *Maintenir et affiner une offre en accompagnement riche à destination des groupes amateurs et en voie de professionnalisation*
- *Développer l'aide à la création professionnelle*
- *Connecter la scène locale avec les développeurs du territoire ainsi que les acteurs de la transmission*

**Objectifs qualitatifs (aide à la création professionnelle) :**

- Soutien aux artistes en mettant l'ensemble des locaux et des salariés à la disposition des projets artistiques
- Un soutien accru à la scène locale et régionale amateur et confirmée

**Indicateurs (aide à la création professionnelle) :**

- Nombre de projets accueillis
- Nombre de musiciens accueillis
- Origine géographique des artistes en résidences ou accompagnés
- Répartition professionnels/amateurs
- Répartition des esthétiques ou styles musicaux
- Coproducteurs ou structures partenaires

**Objectifs qualitatifs (répétition, accompagnement de la scène locale) :**

- Soutien aux artistes locaux en mettant l'ensemble des studios de répétition à la disposition des artistes
- Un soutien accru à la scène locale amateur et en voie de professionnalisation
- Valoriser la scène locale (le mediator)
- Mettre en place un soutien adapté aux formations via la mise à disposition de ressources et de matériel technique, des conseils techniques, master class, stages, conseils administratifs

**Indicateurs (répétition, accompagnement de la scène locale) :**

- Nombre de projets accueillis
- Volume horaire
- Nombre de musiciens accueillis
- Nombre de jours d'ouverture des studios
- Origine géographique des artistes accompagnés
- Répartition professionnel / amateur
- Répartition des esthétiques ou styles musicaux
- Nombre d'ateliers / rencontres
- Nombre de rdv conseils

## **2. Le rapport au public et au territoire**

**Nos intentions en terme de sensibilisation des publics :**

Il nous paraît prioritaire de développer un travail d'éducation artistique auprès des écoles, collèges et lycées : il s'agit d'aider les jeunes à voir la diversité des propositions existantes et développer un regard critique.

Superforma hérite d'opérations auparavant portées par les structures parties prenantes du projet et en mettra en place des nouvelles : la saison débutera avec « La Rentrée en Musique » où Superforma proposera à 3 artistes sarthois de jouer dans 7 écoles de l'agglomération du Mans. Le dispositif Décibels, auparavant porté par la MJC Ronceray, a été remanié au regard de l'offre qui peut exister pour les lycéens sur le territoire avec l'arrivée d'autres opérations de la Ville du Mans. En lien avec la MJC Ronceray, mais aussi les partenaires

(lycées Yourcenar, Touchard, Bellevue au Mans), nous avons réinventé le dispositif en mettant l'accent sur l'expérience de la pratique : il s'agira de la mise en place d'un workshop encadré par un musicien professionnel.

Une offre de 5 à 7 spectacles par saison à destination du jeune public sera maintenue et la dimension de santé et de prévention sera également traitée via le spectacle Peace And Love, mais aussi le spectacle « Ophonus » créé par des Enseignants-chercheurs en acoustique et des musiciens de Le Mans Université.

Favoriser la pratique dans le Département de la Sarthe nous paraît également prioritaire. Pour ce faire, nous nous rapprocherons des écoles du Schéma Départemental d'Enseignement Artistique de la Sarthe ainsi que du rectorat en vue de proposer une action de médiation différente chaque année, co-conçue avec l'Artiste associé de Superforma.

Nous souhaitons également développer un travail en lien avec les populations, plus spécifiquement envers les plus démunies sur les quartiers Ronceray-Glonnières (à proximité de l'Alambik), de l'Epine, de Bellevue-Coulaines (à proximité des Saulnières) et du Maroc (à proximité de l'Oasis) en favorisant l'initiation à la pratique musicale et la rencontre artistique via la mise en place de CLEACs.

Une attention particulière sera également portée sur les personnes en situation de handicap : de la mise en place de plateformes, à l'installation de boucles magnétiques, de programmation de concerts en audio-description, l'organisation d'ateliers avec l'association « l'ADAPT ».

SUPERFORMA devra se rapprocher des structures hospitalières (CHS Allonnes, Centre Hospitalier du Mans, afin de permettre des rencontres de personnes malades avec des artistes.

Enfin, nous poursuivrons le partenariat noué avec la Maison d'Arrêt des Croisettes pour la mise en place d'ateliers d'écriture, de conception musicale, l'organisation de concerts en maison d'arrêt mais aussi des visites de salle et rencontres artistiques hors la maison d'arrêt, quand cela est possible.

- ***Un axe du projet à rendre plus fort***
- ***Un travail d'éducation artistique et culturelle qui fonctionne et qui mérite d'être actualisé***
- ***Des populations identifiées et de nouveaux partenariats à nouer***

## **Objectifs qualitatifs :**

- Proposer une politique tarifaire adaptée, dont la mise en place d'un abonnement
- Prix moyen du billet inférieur à 15€
- Prix maximal du billet 30€ pour les têtes d'affiche, sauf programmation exceptionnelle
- Une variation des tarifs favorisant la découverte
- Une réduction en prévente
- Des dispositifs de gratuité pour favoriser la médiation culturelle

### **- Aller à la rencontre de tous les publics**

#### **Jeune public**

- Maintenir une offre de 5 à 6 concerts Jeune public à l'année
- Proposer des concerts dans les écoles (rentrée en musique)
- Développer une offre d'ateliers de pratique en lien avec les CLEACs

#### **Collèges et Lycées**

- Mise en place de visites pédagogiques de lieux avec présentation des métiers liés au spectacle
- Proposer des spectacles pédagogiques (Peace & Love, Ophonus)
- Favoriser la pratique musicale dans les collèges et lycées en Sarthe (hors Le Mans Métropole)

## Étudiants

- Aller chercher les étudiants en proposant une soirée concert à l'Université, en développant un partenariat avec l'Espace de Vie Etudiante
- Proposer des tarifs spécifiques pour les étudiants

## Populations – tout public

- Mise en place d'ateliers de pratique dans le cadre du temps fort sur la culture hip-hop « CNX ».
- Mise en place de conférences sur l'histoire de la musique
- Poursuivre le partenariat avec la maison d'arrêt de Coulaines
- Poursuivre et développer une action en faveur du public en situation de handicap
- Initier un partenariat avec le milieu hospitalier

## Indicateurs

### - Actions sur le temps scolaire

- Nombre d'actions engagées
- Nombre de projets distincts
- Nombre de personnes concernées par les actions
- Nombre de scolaires (diffusion jeune public)
- Nombre de scolaires (séances Peace & Love)
- Nombre de participants pour les visites pédagogiques
- Nombre de participants aux rencontres avec les artistes

### - Actions sur le temps périscolaire

- Nombre d'actions engagées
- Nombre de projets distincts
- Nombre de personnes concernées par les actions

### - Actions en direction du tout public

- Nombre d'actions engagées
- Nombre de projets distincts
- Nombre de personnes concernées par les actions
- Nombre de concerts
- Nombre de groupes programmés
- Nombre de spectateurs

## B - Inscription territoriale

L'une des forces principales du projet de Superforma est son ancrage sur le territoire de l'agglomération du Mans et de La Sarthe.

Rappelons l'essence du projet : 5 structures réparties sur le territoire de l'agglomération du Mans choisissent de coopérer en faveur d'un projet structurant pour les musiques actuelles en Sarthe.

Depuis, l'association Superforma cherche par son action, à valoriser, fédérer les acteurs et artistes du territoire, en soutenant les talents musicaux en Sarthe, mais aussi en région Pays De la Loire de manière prioritaire, et en coopérant avec une multitude d'acteurs culturels, institutionnels ou indépendants. L'enjeu pour ces 4

prochaines années sera donc de participer au rayonnement de cette scène musicale foisonnante en multipliant les connexions au niveau national. Le Mans Sonore, événement porté par le Ville du Mans, devra également être pour Superforma un outil de la coopération avec des acteurs du secteur de l'acoustique, véritable spécificité du Mans. Il devrait par ailleurs permettre d'intéresser des artistes de la « culture sonore » de renommée nationale ou internationale au territoire du Mans : Superforma sera partie prenante de cette logique de manière active.

Le conventionnement à 4 ans avec la ville du Mans, le Département de la Sarthe et l'Etat va également permettre de pérenniser notre collaboration avec ces institutions et amplifiera les possibles en termes d'actions nouvelles pour le territoire.

Parmi les objectifs : la mise en place d'un CLEAC et un partenariat avec la Politique de La ville.

	<b>N-1</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre de collectivités partenaires	3	3	4	4	4
Dans l'agglomération/communauté de communes	1	1	2	2	2
Hors agglomération/communauté de communes	2	2	2	2	2
Partenaires internationaux	0	0	0	0	0
Nombre de personnes concernées par des projets d'actions culturelles	<b>7 865</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>9 000</b>	<b>9 000</b>
<i>Dont public Quartiers Politique de la Ville adultes</i>	0	0	150	150	200
<i>Dont public Quartiers Politique de la Ville jeunes</i>	0	300	300	400	500
<i>Dont public touché par le biais d'un CLEAC</i>	0	300	450	550	700
<i>Dont public situé en zone rurale adulte</i>	0	0	20	50	<b>50</b>
<i>Dont public situé en zone rurale jeunes</i>	120	120	250	250	250

### 3 - Organisation de la structure

- Evolution des emplois au sein de Superforma

	<b>N-1</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Volume d'emplois permanents développés en une année (ETP)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<i>Dont mises à disposition</i>	2,5	2	2	1,8	1,8
Volume d'emplois intermittents développés en une année (ETP)	1	1	1	1	1
Nombre de stagiaires en formation	0	0	1	1	1
Nombre d'emplois aidés	0	0	0	0	0
Nombre de volontaires en service civique	0	1	1	2	2
Nombre de personnes en contrat de professionnalisation	0	0	1	1	1

Les 3 premières années de mise en œuvre du projet de Superforma ont connu des mouvements de personnel. Aujourd'hui, l'équipe imaginée est stable et va permettre de continuer le déploiement du projet.

La question prioritaire sur ces 4 prochaines années sera celle de la passation entre une génération de programmeurs proche de la retraite et une nouvelle programmeuse ou un nouveau programmeur.

Bien que le système actuel (4 programmeurs à temps partiel) permette une grande richesse et diversité de propositions, nos réalités économiques nous amènent à penser que le recrutement d'un temps plein pour remplacer les 2 départs à moyen terme (Bruno Le Roy et Dominique Quétel) serait opportun. Plus qu'un unique programmeur, au regard de la dimension partenariale forte de Superforma, ce poste aurait pour responsabilité la coordination artistique du projet.

Autre besoin repéré pour perfectionner la gestion de l'association et du projet, l'embauche à court terme d'une assistante ou d'un assistant comptable interne à l'association, Superforma n'en disposant pas à ce jour.

- Fonctionnement

Le fonctionnement de l'équipe de Superforma repose sur les points suivants :

- Fiches de postes individuelles actualisés chaque année,
- Entretien individuel annuel,
- Réunion d'équipe bi-mensuelle,
- Réunions de pôle avec l'équipage selon les besoins, à minima 1 fois par trimestre
- Séminaire d'équipe (1 à 2/an)
- Circulation de l'information entre salariés via la mise en place de fiches actions, un serveur local avec partage et synchronisation des données, la mise en place de plannings en ligne partagés, un espace de dialogue numérique « Discord ».

L'attention portée aux méthodes de travail collectif et à la circulation de l'information est permanente : des évolutions sont en questionnement, notamment concernant le lien entre le pôle production, le pôle communication et le pôle administratif. Les solutions numériques « métiers » ne correspondant pas aux usages singuliers de Superforma, une réflexion est en cours quant au développement d'un logiciel dédié aux usages de Superforma. Cette évolution permettrait de révolutionner le confort de travail de chaque salarié de Superforma, ainsi que l'efficacité collective.

Mais ce projet devra être traité après l'urgence qui s'impose à nous, celle de trouver des bureaux adaptés aux besoins de l'équipe (en terme de surface, et disposant de la fibre optique).

## Formation professionnelle

La première période d'activité de l'association, incluant son montage et la mise en place des usages et de la coopération, n'a pas permis de mettre en oeuvre de formation. C'est un sujet qui, bien qu'il ait été traité au cours des entretiens professionnels, sera ré-abordé dès 2020. La politique de formation de l'entreprise repose sur l'implication active de chaque salarié. Annuellement, la structure opère un suivi avec les salariés qui émettent leurs vœux avant le 31 octobre.

	N-1	2020	2021	2022	2023
Nbre de formations destinées aux artistes	0	0	0	0	0
Nbre de formations destinées aux professionnels de l'accompagnement de la création et de la diffusion	0	1	1	1	1
Nbre de stagiaires en démarche de professionnalisation	1	1	2	2	2
Nbre de formations destinées aux personnels permanents	2	6	6	6	6
Nbre de formations destinées aux artistes et techniciens	0	0	0	0	0
Nbre de personnes en contrat de professionnalisation	0	0	1	1	1

Il arrive que des membres de l'équipe interviennent de manière ponctuelle sur des formations, comme témoin, mais aucun salarié n'effectue de « formation longue ». Un partenariat privilégié est cependant mis en place avec l'Université du Mans et la licence « Gestion et Administration des Structures Musicales ». Superforma accompagne 2 x 5 étudiants dans leurs projets tutorés chaque année.

	<b>N-1</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nbre de sessions de formation dans lesquelles le(la) directeur(trice) est intervenu(e)	1	1	1	1	1
Nbre de sessions de formation dans lesquelles les cadres de direction sont intervenus	0	1	2	2	2
Nbre de jours de participation du directeur à des instances extérieures	8	8	10	10	12
Nbre de jours de participation des cadres de direction à des instances extérieures	4	4	5	5	5

## Economie de la structure

	<b>N-1</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Taux d'autofinancement (produits d'exploitation moins subventions sur produits d'exploitations)	38%	37%	37%	36%	35%
Taux de recettes propres générées par les spectacles (billetterie, abonnements, coproductions, productions audiovisuelles sur produits d'exploitation) artistiques sur masse salariale globale	113%	89%	95%	82%	83%
Charges artistiques sur budget global	52%	51%	50%	45%	48%

Sur le plan économique comme sur le plan artistique, Superforma hérite d'une partie des moyens alloués aux lieux existants. Notamment, un besoin de recettes de billetterie fort. Le développement de partenariats avec des sociétés civiles et organismes d'Etat (SACEM, CNM, ARS, ...) ont permis de développer de nouvelles actions qu'il faudra pérenniser. Un certain nombre de partenariats (prestations, sponsoring et mécénat) ont été mis en place.

Ces actions réalisées, également acquises grâce à la mutualisation des moyens des parties prenantes de Superforma, ont permis un nouvel équilibre financier propre au projet.

Au regard du recrutement de nouveaux postes nécessaires au développement de Superforma, et des larges possibles quant au développement de l'activité de la structure (qui n'a que 2,5 années d'existence sous cette forme au 1<sup>er</sup> janvier 2020), il apparaît nécessaire de continuer le développement de son financement.

Parmi les pistes envisagées ces 4 prochaines années, l'attribution du label SMAC fin 2019 à Superforma a permis pour 2020 d'atteindre une subvention égale à la somme « plancher » accordée en conséquence. Au regard du montant moyen accordé aux SMACs au niveau national, eu égard du projet développé par Superforma et de son impact avéré sur le territoire, une augmentation de la subvention de la Ville ainsi que de l'Etat paraîtrait cohérente.

Mais la réponse ne peut être uniquement publique, et Superforma continuera la recherche de recettes privées, notamment via la mise en place et le développement du mécénat d'entreprise, du sponsoring et de prestations.

## **Conditions de l'évaluation :**

### **1. Évaluation au cours de la convention**

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 8 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Chaque année le bénéficiaire remplit un dossier de demande de subvention détaillant le bilan artistique et culturel des actions menées pour l'année n-1, qui constitue le compte rendu.

Le comité de suivi annuel sera une instance d'échange qui contribuera également à l'évaluation de la convention.

### **2. Évaluation au terme de la convention**

Au moins six mois avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire comme prévu par l'article 11 des présentes fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés. Il est soumis par le bénéficiaire à la DRAC qui en valide ou non le contenu. Si besoin, la DRAC fera appel au service de l'inspection de la DGCA.

Dans le même délai, le bénéficiaire fournit un document faisant état de ses projets et perspectives.

– ANNEXE III –  
Budget prévisionnel 2020-2023 SMAC SUPERFORMA

**1 - PRODUITS**

**2 - CHARGES**

– ANNEXE III bis –

**Coûts admissibles au titre de l'article 53 du RGEC  
pour les aides au fonctionnement**

- *les coûts des institutions culturelles ou des sites du patrimoine liés aux activités permanentes ou périodiques telles que les expositions, les manifestations et événements et les activités culturelles similaires qui se déroulent dans le cours normal de l'activité,*
- *les activités d'éducation culturelle et artistique ainsi que la promotion de la compréhension de l'importance de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles au moyen de programmes éducatifs et de programmes plus larges de sensibilisation du public, y compris grâce à l'utilisation de nouvelles technologies,*
- *les coûts supportés pour améliorer l'accès du public aux sites et activités des institutions culturelles ou du patrimoine, notamment les coûts de numérisation et d'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que les coûts supportés pour améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées,*
- *les coûts de fonctionnement directement liés au projet ou à l'activité culturels, tels que les coûts de location simple ou avec option d'achat de biens immobiliers et de lieux culturels, les frais de voyage, les équipements et fournitures directement liés au projet ou à l'activité culturels, les structures architecturales utilisées pour les expositions et les décors, les prêts, la location avec option d'achat et l'amortissement des instruments, des logiciels et des équipements, les coûts liés aux droits d'accès aux œuvres protégées par des droits d'auteur et à d'autres contenus protégés par des droits de propriété intellectuelle, les coûts de promotion et les coûts supportés directement du fait du projet ou de l'activité ; les charges d'amortissement et les coûts de financement ne sont admissibles que s'ils n'ont pas été couverts par une aide à l'investissement,*
- *les coûts du personnel travaillant pour l'institution culturelle ou le site du patrimoine ou pour un projet :*
  - *les coûts des services de conseil et de soutien fournis par des consultants et prestataires de services extérieurs, supportés directement du fait du projet.*



Vu pour être annexé à la délibération n°11  
du Conseil Municipal du 22 octobre 2020

Pour le Directeur Général empêché  
l'Agent du Service des Assemblées  
et de la Réglementation